



Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars

Affiliée à la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes



Vadrouille en camping-car



Septembre 2022 - n°60

DES PERSPECTIVES

GRANDIOSES

TENTEZ L'EXPÉRIENCE



LA STRADA est synonyme de camping-cars compacts aux qualités exceptionnelles. Nos trois gammes AVANTI, REGENT et NOVA répondent aux exigences les plus diverses. Pensées jusqu'au moindre détail et personnalisées selon vos souhaits, LA STRADA = la perfection pour une détente totale !

WWW.LASTRADA-MOBILE.DE

Sommaire

Fédération

Le mot du Président	3
Organigramme de la FFACCC	5
Liste des Associations et Clubs	13
Implantation des Associations et Clubs	19

Sorties

C.A. et A.G. FFACCC	20
Forum des voyages à St Amand Montrond	22
Réveillon 2022 à Cornillé (35)	24
Réveillon 2022 au Melrose Cabaret (61)	26
Séjour aux Saintes Maries de la Mer (13)	28
EURO CC 2023	31
Armada 2023	34

Comptes rendus

C.A. et A.G. à Lurcy Levis	39
Article « La semaine de l'Allier »	58
Article « La Montagne »	59
Séjour aux Saintes Maries de la Mer (13)	61
Tour des capitales et Croatie	65
Parade vénitienne et l'Insolite en Pays de Savoie	72

Informations

Aire de services à Voreppe (38)	75
Newsletter	76
Nouveaux partenaires	80
Recettes de cuisine	82
Conditions générales de vente	84
Sorties des clubs 2022	85

A qui s'adresser ? Fédération : vos interlocuteurs

• PRÉSIDENT

Patrick Lablanche - E-mail : president.ffaccc@gmail.com

• VOYAGES

Danielle Roziau - Tél. : 06 75 54 31 05 - E-mail : daniellefac@orange.fr

• PROTECTION JURIDIQUE

Géralde Martin - Tél. : 06 70 29 31 73 - E-mail : geralde.martin32@orange.fr

• RÉDACTION VADROUILLE

Claudine Cousin - Tél. : 06 79 20 59 95 - E-mail : claudinecousin1@gmail.com

• SALON DU BOURGET

Jean-Claude Mouffle - Tél. : 06 59 84 83 08 - E-mail : ffaccc.salon@gmail.com



VADROUILLE EN CAMPING-CAR N°60

Édité par : EDITIONS DYK - 12, avenue du 8 Mai 1945

95200 Sarcelles - Tél. : 01 39 91 87 88

Directeur de la publication : Yves CHEMAMA

Conception et réalisation : Eric DUFOUR

Impression : Graficas Print

Rédaction : Fédération Française des Associations

et Clubs de Camping-Cars

Claudine COUSIN

3 rue Danton - 92240 MALAKOFF

Numéro VERT : 0800 800 158

Internet : www.ffaccc.info

Facebook : <https://www.facebook.com/ffaccc/>



Immatriculation agence de voyages N° IM 075100284

Assurance : MACIF N° 15195976

NOUVELLE
AMBIANCE

RAPIDO

LUCEO

COLLECTION 2023



L'ÉLÉGANCE TOUT CONFORT

La nouvelle ambiance **LUCEO** est le parfait équilibre entre caractère et modernité. Son bois clair et ses touches de couleur blanches lumineuses sauront sublimer les nouveaux équipements de coloris noir tout en conservant une atmosphère élégante et contemporaine.



À découvrir sur le salon des véhicules de loisirs
Hall 4 stand B12/B14 ou sur www.rapido.fr





Chers amis camping-caristes,

Nous pensions être sortis des incon vénients liés à notre mode de loisir, mais l'actualité en veut autrement. En effet, la guerre en Ukraine modifie tous les approvisionnements en énergie et plus particulièrement le prix du carburant. Ces augmentations à répétitions touchent beaucoup d'entre nous qui devons revoir tous nos projets de voyages.

Nos clubs ne relâchent pas leur peine pour essayer d'organiser des sorties, mais bon nombre d'entre elles ont dû être annulées faute d'un nombre de participants minimum.

Depuis notre dernier Vadrouille un nouveau club a rejoint la FFACCC : Club des camping-cars Bavaria et Pilote, mis dans les clubs de marque, mais pas du tout sponsorisé par le groupe Pilote. C'est à la suite d'une présentation de la FFACCC lors de leur assemblée générale que les membres de ce club présents ont pris la décision à l'unanimité de rejoindre notre Fédération. Le Président est Francis ALLARD LEGAGNEUR. Tous les renseignements de ce club sont sur notre site ffaccc.info.

Les commissions travaillent d'arrache-pied pour mettre en place tout ce qui a été décidé lors des précédents conseils d'administration. Le point de chaque commission sera fait lors du conseil d'administration qui aura lieu à Saint Amand Montrond les 7 et 8 novembre prochains. J'en profite pour vous rappeler que tous les adhérents peuvent assister à ce Conseil d'administration. Seuls les Présidents des clubs peuvent intervenir, mais cela permet aux adhérents de mieux connaître notre Fédération.

Les commissions sont un tremplin pour rejoindre le comité exécutif, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Le prochain Forum des voyages suivra le CA et l'AG de notre Fédération et se tiendra sur le même lieu de St Amand Montrond les 9 et 10 novembre. A la demande des voyageurs nous avons concentré sur deux jours ce Forum pour qu'il soit plus intense et animé.

Il ouvrira le matin à 10H et restera ouvert toute la journée jusque 19H. Possibilité de restauration sur place (camion pizzas, food truc, sandwich, bar etc.). Un animateur sera présent toute la journée pour présenter les nombreux voyageurs, artisans locaux et partenaires présents. Le tirage de la tombola se fera à la fin de la première journée pour donner la possibilité aux gagnants de participation à des voyages de les programmer, avec les voyageurs concernés, le lendemain.

Le deuxième jour tout adhérent est invité à présenter un voyage qu'il a réalisé afin d'aider et d'échanger avec les autres membres de la FFACCC.

Chaque soir une animation différente : premier soir repas berrichon avec orchestre pour danser. Deuxième soir repas de gala avec une représentation d'une heure et demie de Sylvain Chanteur, sosie voix et physique de Florent PAGNY.

Ce forum va être ouvert aux non adhérents de notre Fédération afin que les camping-caristes nous connaissent. Inscrivez-vous vite si cela n'est pas déjà fait.

Nombre de places limité.

A très bientôt au Forum !

Amitiés camping-caristes

Patrick LABLANCHE

Président de la FFACCC

TOUJOURS PARTANT TOUJOURS PILOTE



WWW.PILOTE.FR

La vie est un saut dans l'inconnu. Chaque journée est une surprise, pour qui veut la saisir. Depuis 1962, Pilote vit intensément cette aventure à vos côtés.

Toujours à votre écoute : Profilés ou intégraux, compact ou grand confort, les centaines d'options vous offrent le camping-car dont vous rêvez. **Toujours soucieux de votre bien-être** : Des aménagements intérieurs bien pensés et parfaitement ergonomiques sont notre marque de fabrique. Grâce à une grande habitabilité, une qualité de finition et une parfaite isolation de la cellule, voyagez été comme hiver. **Toujours plus loin** : Testé sur la plus exigeante piste d'Europe et présent dans toute l'Europe avec un très large réseau labellisé, Pilote vous accompagne dans vos envies de dépaysement.

Maintenant c'est à vous de décider où vous voulez aller et ce que vous voulez vivre. Nous sommes prêts. Et vous ?

PILOTE

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

COMITÉ EXÉCUTIF



Patrick LABLANCHE
Président FFACCC

06 82 80 87 52
president.ffaccc@gmail.com



Marie-Madeleine COUTURIER
Vice-Présidente

Juriste - Conseils pour la création de Clubs
et d'aires d'accueil pour camping-cars
01 64 98 52 13
couturier.m@neuf.fr



Christian MILLOT
Vice-Président
Trésorier

Responsable de la communication
Relation avec la presse et l'audiovisuel
06 80 10 29 41
tresorier.ffaccc@gmail.com



Annick MARCETTEAU
Secrétaire Générale
Responsable partenariat

06 24 70 66 19
annick-marcetteau@live.fr



Danielle ROZIAU
Responsable des voyages

06 75 54 31 05
daniellefac@orange.fr



Bernard DEPIERRE
Responsable Site Internet
Gestion de la Base en ligne

06 08 65 03 60
sites.ffaccc@gmail.com



Daniel COLLOMBET
Trésorier adjoint

03 21 71 04 33
partenaires.ffaccc@gmail.com



ALDEN est le seul fabricant d'antennes satellites pour véhicules de loisirs à développer ses propres systèmes de réception certifiés tout-en-un, ce qui nous permet de vous offrir:

- le maximum de cohérence et de sécurité (toute l'installation est ALDEN),
- une ergonomie ultra-simple: All-In-One (Tout-en-Un) = un seul appareil, une seule alimentation, une seule télécommande,
- de la sérénité sur le long terme (fiabilité éprouvée et reconnue), et la maîtrise des éventuelles mises à jour logiciels via une clé USB ou via OTA ou grâce à une manipulation simple et rapide que chaque utilisateur peut effectuer lui-même.

TV Satmatic AiO DVD HD Multisat Wide Screen 178°

Existe en 19", 22" et 24"

Carte Fransat HD livrée de série pour recevoir les chaînes nationales gratuites de la TNT, France 3 Régions, chaînes thématiques, locales et radios et offres payantes (SFR et BIS TV) et d'avantage de chaînes en clair et cryptées (bouquets Belge, Suisse...) sur d'autres satellites, sous réserve de compatibilité avec le module CAM et la carte à puce.

Disponible en versions Multisat Automatique, Multisat Manu Bip et Auxiliaire.

^(*) Voir offres disponibles sur www.fransat.fr

^(*) Carte non fournie, plus d'information disponible sur www.bis.tv

Existe en différentes tailles 19", 22", 24"

19" L 44 x H 27 x P 6,5 cm

22" L 50 x H 30 x P 6,5 cm

24" L 55 x H 33 x P 6,5 cm



SANS ABBONNEMENT, TOUTES LES CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT HD



DES CHAÎNES THÉMATIQUES, LOCALES ET DES RADIOS DES OFFRES TV EN OPTION*



ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

Composition du Conseil d'Administration

Les 7 membres du Comité Exécutif + les 29 Présidents de Clubs et les chargés de mission

LA COMMISSION COMMUNICATION



Christian MILLOT
Responsable de la commission
Relation avec la presse et l'audio visuel
06 80 10 29 41
communication.ffaccc451@gmail.com



Claudine COUSIN
Rédactrice de Vadrouille
06 79 20 59 95
claudinecous1@gmail.com

Bernard DEPIERRE
Internet

06 08 65 03 60
communication.ffaccc451@gmail.com



Joël DUPUY
Webmaster
Gestion page Facebook
06 81 33 44 81
sites.ffaccc@gmail.com

Jean-Pierre RUELLE
Le Monde du Camping-Car

06 82 80 87 52
communication.ffaccc451@gmail.com



Patrick LABLANCHE
Newsletter
06 82 80 87 52
communication.ffaccc451@gmail.com

Annick MARCETTEAU
Partenariat
06 24 70 66 19
partenaires.ffaccc@gmail.com



LA COMMISSION INFORMATIQUE



Bernard DEPIERRE
Responsable de la commission
06 08 65 03 60



Joël DUPUY
Webmaster
Gestion page Facebook



Jean-Claude MOUFFLE
Membre

benimar



Voyager à nouveau, ressentir à nouveau.

www.benimar.es

info@benimar.es

[@BenimarAutocaravanas](https://www.facebook.com/BenimarAutocaravanas)

[@BenimarAutocaravanas](https://www.instagram.com/BenimarAutocaravanas)

www.youtube.com/AutorcaravanasBenimar

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

LA COMMISSION TRÉSORERIE



Christian MILLOT
Responsable de la commission
tresorier.ffaccc@gmail.com
06 80 10 29 41



Laura LABLANCHE
Comptable



Daniel COLLOMBET
Trésorier adjoint



Janine AUDERSET
Vérificatrice des comptes



Pierre ARGENTIN
Vérificateur des comptes

LA COMMISSION JURIDIQUE



Marie-Madeleine COUTURIER
Responsable de la commission
Juriste
Aide à la création d'aires d'accueil
Affiliation des nouveaux clubs à la FFACCC
Partenariat assurances Gritchen
01 64 98 52 13



Géralde MARTIN
Responsable Protection Juridique
06 70 29 31 73
geralde.martin32@orange.fr

LA COMMISSION « ADMINISTRATIF »



Annick MARCETTEAU
Responsable de la commission
06 24 70 66 19



Marie-Madeleine COUTURIER
Adjointe

TELECO Group



 **TELECO**
SAT EQUIPMENT

Teläir
AIR CONDITIONER

www.telecogroup.fr

SERVICE COMMERCIAL Jean-Philippe Bleyes
Tél: 02 48 58 03 67 Fax: 02 48 58 35 85 - teleco.telair@bleysetd.com
SERVICE TECHNIQUE • Tél. 06 83 31 44 05 ou 04 75 08 28 25
e-mail: techmobile@orange.fr

TELECO SAS 3, impasse des Iles
ZA La Maladière - 07300 St Jean de Muzols - France -
Tél. 04 75 08 49 17 Fax 09 70 32 83 00
e-mail: contact@telecogroup.fr

ORGANIGRAMME DE LA FFACCC

LA COMMISSION VOYAGES



Danielle ROZIAU
Responsable de la commission
06 75 54 31 05



Christian DUNAND
Voyages à l'étranger



Marie-Christine VOINCHET
Membre



Monique BIANCHI
Membre

LA COMMISSION SALONS



Jean-Claude MOUFFLE
Responsable de la commission
06 59 84 83 08
ffaccs.salon@gmail.com



André GRUNEWALD
Adjoint



Jean-Paul SILVESTRI
Adjoint

LA COMMISSION PARTENAIRES



Annick MARCETTEAU
Responsable de la commission
06 24 70 66 19



Daniel COLLOMBET
Adjoint



Bernard DEPIERRE
Bases de données



Fernand ROZIAU
Membre



Daniel RICHAUD
Membre



S T Y L E & D E S I G N

VIVEZ LE VOYAGE AUTREMENT EN ITINEO FAMILI.

Nouveau mobilier URBAN

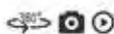
Equipets salon aériens **rétroéclairés à LED**

Nouveau **revêtement stratifié** gris anthracite sur bloc cuisine



GRUPE
RAPIDO

MADE IN
FRANCE



Découvrez toutes nos nouveautés sur
virtualshow.itineo.com

ITINEO

Liste des Associations et Clubs Membres de la FFACCC

CLUBS	PRESIDENTS	COORDONNEES
01 - A3C Ariège Camping-Car Club	Christian DELRIEU 4, rue Salvador Allende 09400 TARASCON S/ARIEGE	Cluba3c@ariegecampingcarclub.com 06 87 75 91 74
02 - A3CV Amicale Camping-Cariste de Creuzier-le-Vieux	Jean-Luc DEBRABANT 4 place Pierre Victor Léger 03200 VICHY	debrabant03@yahoo.fr 06.21.07.79.08
04 - ACCAP Association Camping-car Atlantique-Pyrénées	Daniel DRAUT 12, le Port du Mas 33230 ABZAC	daniel.draut@gmail.com 06.09.90.73.73 05.57.69.74.90
05 - A.C.C.M Association Camping-Car du Morbihan	Joël BOUTIER 20, rue Belle Aurore 56150 BAUD	boutierj@orange.fr 06.75.20.83.66 02.97.39.10.52
06 - A C C N D S Association Camping-Car du Nord Deux Sèvres	Jacques GABORIAUD 6 le Grand Montpensier 79300 BREUIL CHAUSSÉE	jagaboriaud@wanadoo.fr 06.08.25.01.91
07 - ACcRéPa Association Camping-cariste Région Parisienne	André COSTE 17 avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES	president@accropa.fr 06.66.88.13.66
08 - AOCC Association Ouest Camping-Car	Alain LEROUX 2B rue Championnat 35580 GUICHEN	aocc-asso@orange.fr 02.99.57.09.34
10 - AUTOSTAR Autostar Club	Bertrand CLERC ZI du Launay 22800 Saint BRANDAN	autostar.club@wanadoo.fr 02.96.79.60.35
11 - C.C 18 Club Camping-Car 18 Club	Fernand ROZIAU 1192, rue des Grands Villages 18200 Saint AMAND MONTROND	cc18c.sam@gmail.com 06.75.54.31.05 02.48.96.49.45
12 - C.C.A Camping-Car Association	Gérard ROCHET 5, rue des Crouttes 02210 OULCHY LE CHATEAU	gerardrochet@orange.fr 06.84.64.57.81
17 - 3C AMB Camping-Car-Club Alpes Mont Blanc	Roger MARIN-PACHE 279, route du Chef-Lieu 74150 SALES	rogersmp74@yahoo.fr 06.47.29.16.22
40 - CCC BAVARIA PILOTE Camping-Car Club Bavaria Pilote	Francis ALLART LEGAGNEUR 114, avenue Henri Barbusse 80330 LONGUEAU	clubcc.bavariapilote@gmail.com 07.69.75.08.86
14 - CCC DIGNE LES BAINS 04 Camping-Car Club de Digne-les-Bains	Daniel RICHAUD 9bis, boulevard Soustre 04000 DIGNE-LES-BAINS	cccdignelesbains.04@orange.fr 06.76.57.95.00
15 - CCC EST Camping-Car Club Est	André GRUNEWALD 11 A, rue du Canonier Corré 67310 WASSELONNE	cccest.andre@gmail.com 06.30.99.18.51 03.88.87.01.70
26 - CCC Ile de France Camping-Car Club Ile-de-France	Jean-Jacques MICHEL 84, rue de Ponthierry 77310 BOISSISE LE ROI	contact@ccc-iledefrance.com 06.81.20.87.94 01.60.68.16.77

ÉLÉGANCE ET DYNAMISME

MORELO FIRST CLASS REISEMOBILE

26.08. – 04.09.2022
Hall 5, Stand A07



PLUS DE L'UN OU L'AUTRE

Fonctionnalité, design noble ou sécurité exceptionnelle ? Nous pensons que l'un ne doit pas exclure l'autre. Chaque MORELO combine tout ce qui fait un camping-car de première classe. C'est vous qui décidez où le voyage vous mène,



FIRST CLASS REISEMOBILE.
MADE IN GERMANY.

10 JAHRE
MORELO
FIRST CLASS REISEMOBILE

CLUBS	PRESIDENTS	COORDONNEES
19 – CCC N Camping-Car Club Normand	Didier MESSE 2, résidence les Eglantiers 27400 HEUDEBOUVILLE	evelyne.messe@wanadoo.fr 06.81.64.21.36 02.32.40.74.87
20 – CCC NP Camping-Car Club Nord Picardie	Janine DESTREBECQ 380, rue de l'Impératrice 62600 BERCK	president@cccnp.fr 06.88.89.40.78
36 – CCC PF Camping-Car Club Pays de Fayence	Patrick LABLANCHE 1123 E Chemin de la Peyrière 83440 FAYENCE	patrick.lablanche@gmail.com 06.82.80.87.52 04.94.84.73.39
21 - C.C.C PCA Camping-Car Club Provence-Côte d'Azur	Christian CASTEL 30, lotissement Jeanne d'Arc Bellevue 83220 LE PRADET	castelchristian@hotmail.com 06.09.07.54.74
22 - CCC R.A. Camping-Car Club Rhône-Alpes	Christian MILLOT 18, rue Commanderie 38460 VILLEMORIEU	president@cccra.fr 06.80.10.29.41
39 - CCC SUD Camping Car Club Sud	René JEGOUT Les Bouygues 12260 OLS ET RINHODES	rene.jegout@orange.fr 06.23.27.52.11 05.65.81.73.46
23 – CCC SO Camping-Car Club Sud-Ouest	Jean-Louis LHERMITTE 69 rue de la Perche 17600 CORNE-ÉCLUSE	ljl17600@hotmail.fr 06.63.78.95.16 05.46.02.94.46
24 - DETHLEFFS Club Dethleffs France	Suzanne MATHIAUD 2, La Tuilerie 03190 VENAS	Club1dethleffs@gmail.com 06.07.70.46.90 04.70.06.83.87
09 - ESCAPADE L'Escapade Camping-Car Club	Annick MARCETTEAU 12, rue du Fer à Cheval 28630 THIVARS	annick-marcetteau@live.fr 06.24.70.66.19
25 - HEXAGONE Hexagone Amicale Camping-Cariste	Marie Madeleine COUTURIER 28 rue du Général de Bellavène 91490 MILLY LA FORET	couturier.m@neuf.fr 06.22.04.24.36 01.64.98.52.13
33 - ITINEO ITINEO le CLUB	Michel BRUNEAUX 2bis, rue du Lieutenant Lecomte 78510 TRIEL SUR SEINE	president.clubitineo@gmail.com 01.83.57.57.70
29 - OCCC Opale Camping-Car Club	Annie ROUSSEL 216, route de Gravelines 62100 CALAIS	o3c@outlook.fr 06.61.96.32.57 03.21.97.56.76
30 - SMH Sud Motor-Home	Alain CASENAVE 60 chemin de Belloc 31180 LAPEYROUSE-FOSSAT	alainalinecasenave@free.fr 06.09.70.10.00
31 - UCCC Union des Camping-Caristes de France	Jean-Pierre RUELLÉ 268 avenue du Général de Gaulle 30330 CONNAUX	jpm.ruelle@icloud.com 07.68.66.01.13



LANE CENTERING*



ADAPTIVE CRUISE CONTROL*



TRAFFIC JAM ASSIST*

DUCATO. PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE.

DUCATO AVEC CONDUITE ASSISTÉE DE DERNIÈRE GÉNÉRATION **LAISSEZ-VOUS GUIDER**



Arrivez sereinement à destination avec plus de sécurité et de confort grâce au Maintien au centre de la voie (Lane Centering), au Régulateur de vitesse adaptatif (ACC) et à l'Assistant de conduite dans les embouteillages avec Stop & Go (Traffic Jam Assist)*. Laissez Ducato, avec ses équipements de sécurité de dernière génération, vous offrir une conduite plus détendue, vous aider à réduire le risque d'accident et accroître la protection des passagers. Assurez-vous plus que jamais des vacances sans soucis en choisissant un camping-car sur base Fiat Professional Ducato.

Cette communication illustre les caractéristiques et les contenus spécifiques au modèle, qui peuvent être choisis par les constructeurs de camping-cars. Il faudra donc vérifier la disponibilité des caractéristiques du modèle que vous achèterez auprès de votre constructeur de camping-cars. L'équipement des modèles et leurs options peuvent varier en fonction d'exigences spécifiques relatives au marché ou aux dispositions légales.

*Lane Centering - Maintien au centre de la voie, Adaptive Cruise Control ou ACC - Régulateur de vitesse adaptatif, Traffic Jam Assist - Assistant de conduite dans les embouteillages avec Stop & Go, l'arrêt et le redémarrage automatiques.

[fiatcamper.com](https://www.fiatcamper.com)

FIAT
PROFESSIONAL



LE VOYAGEUR

Héritage

LA PUISSANCE
DE MERCEDES
& LE LUXE
À LA FRANÇAISE,
UN MARIAGE
D'EXCEPTION



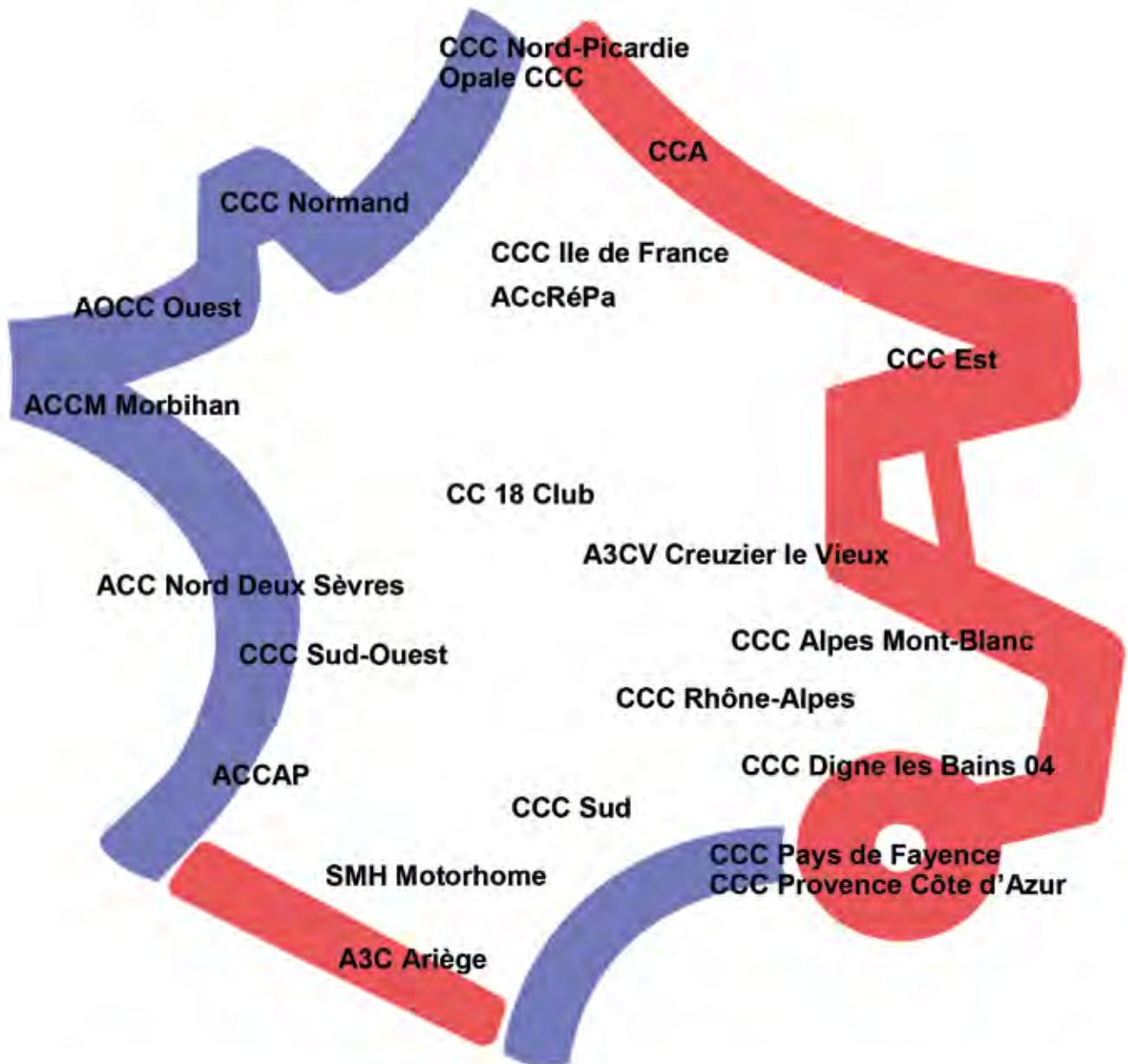
40 ans après son premier modèle, Le VOYAGEUR renoue avec Mercedes pour créer la gamme Héritage, l'expression de son retour aux sources. Un mariage pour une belle promesse : allier la puissance et la fiabilité de la motorisation allemande à l'élégance et au chic à la française. Ainsi, partout où vous irez, l'exigence et le confort seront du voyage.



L'EXCEPTION EST LA RÈGLE

levoyageur.fr

IMPLANTATION DES ASSOCIATIONS ET CLUBS



CLUBS NATIONAUX	CLUBS DE MARQUES
L'Escapade CCC	Autostar Club
HEXAGONE	Club Dethleffs France
U.C.C.F.	Itinéo le Club
	CCC Bavaria Pilote



CONSEIL D'AMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE

OUVERT A TOUS LES CAMPING CARISTES.



Programme du 7 Novembre au 8 Novembre 2022

Le 7 Novembre 2022

Comité exécutif : 9 h à 10 h 30

Réunion des Présidents : 11 h à 12 h 30 & 14 h 16h 00

Conseil d'administration : 16 h 30 à 19 h 00

Pot de bienvenue à 19 h 30 :
Apéritif accompagné d'amuse-bouche

Le 8 Novembre 2022

Conseil d'administration suite : 9 h 00 à 12 h 00

Assemblée Générale FFACCC :

Les présidents, leurs représentants, ouverte à tous les adhérents des clubs
14 h 00 à 16 h 00

19 h 30 Apéritif dînatoire :
Apéritif avec buffet dînatoire

TOUS LES MATINS PAIN FRAIS OFFERT AU CAMPING-CAR

Pour tous renseignements Danielle & Fernand ROZIAU
Tél : 02 48 96 49 45 Port : 06 75 54 31 05

email : fernandroziau@orange.fr

info : Ne remplissez pas votre congélateur et le frigidaire du CC
En alimentation vous trouverez tout sur place.



CONTRAT DE VENTE ADHERENTS



FORUM à Saint Amand Montrond (18)

Les 9 et 10 Novembre 2022

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes Dont : Adulte (s) et ... Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail :@..... ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui Remorque : Oui Longueur :

Immatriculation du CC : Avez-vous un animal domestique : Oui Non

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.

	Prix / Pers	Nb	Montant
Frais d'inscription au FORUM	10,00 €		
Repas et orchestre du 9/11/2022	25,00 €		
Repas gala et spectacle sosie Florent PAGNY du 10/11/2022	35,00 €		
Electricité (certificat médical)	6,00 €		
TOTAL			

Possibilité de payer par virement bancaire :

BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 / 1027 / 8062 / 2100 / 0206 / 5660 / 654

Nota : Si paiement par virement, joindre un justificatif

Bulletin à retourner

IMPERATIVEMENT

Avant le : 15 octobre 2022

Accompagné du règlement à l'ordre de la FFACCC

Nb de CC mini :

Nb de CC maxi :

Inscription :

**M. ou Mme. Danielle ROZIAU
1192, rue des grands villages
18200 Saint Amand Montrond**

Fixe : 02 48 96 49 45

Portable : 06 75 54 31 05

e-mail : fernandroziau@orange.fr

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes :

NON OUI LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 8 jours et sous réserve du paiement de 8€ de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente consultables sur le site internet de la FFACCC dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant de trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : **Plus de 30 jours avant le départ 8 €, de 30 à 15 jours 50% du prix du séjour, moins de 15 jours 100% du prix.**

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture du Cher Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le :

À :

Signature de l'adhérent

Le.....

À.....

Signature du Club :

Nom du signataire



UNIQUE FÉDÉRATION NE REGROUPANT QUE DES VÉHICULES DE LOISIRS

« FORUM INTERNATIONAL DES VOYAGES 2022 DE LA FFACCC »

OUVERT A TOUS LES CAMPING CARISTES.



Le 9 Novembre 2022

FORUM DES VOYAGES de 10 H 00 à 18 H 00

Tirage de la tombola à 18 h 00

Repas berrichon et soirée dansante animée par orchestre 20 h 30 :

- Apéritif berrichon
- Pâté pomme de terre
- Salade
- Fromage
- Eclair au chocolat
- Vin, eau



Le 10 Novembre 2022

FORUM DES VOYAGES DE 10 H 00 19 H 00

REPAS DE GALA 20H30

spectacle sosie voix de Florent Pagny :

- Cocktail « la Goutte Noire » et Cocktail sans alcool
- Le tout accompagné d'amuse-bouche

- La Rilette d'araignée de Porc à la bolognaise,
- Compotée d'oignons au sésame noir

- Estouffade de Sot-l'y-laisse fermier, velouté de poireaux
- Légumes du moment

Assiette de Fromages sur lit de salades, ses accompagnements

Framboisier, croquant caramel beurre salé

Vin, eau, café compris



TOUS LES MATINS PAIN FRAIS OFFERT AU CAMPING-CAR

Organisation CC18C. Tous renseignements Danielle & Fernand ROZIAU

Tél : 02 48 96 49 45 Port : 06 75 54 31 05

email : fernandroziau@orange.fr

info : Ne remplissez pas votre congélateur et le réfrigérateur du CC
En alimentation vous trouverez tout sur place.



A.O.C.C

CONTRAT de VENTE A.O.C.C

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C et du nouveau code du Tourisme. Pour pouvoir participer, il faut être membre de la FFACCC.



FFACCC

3rue Danton 92240 Malakoff

Intitulé : **Réveillon Saint Sylvestre 2022**

Dates du séjour : Du 30 décembre 2022 au 01 janvier 2023.

Nom et Prénom de l'organisateur : **Martine & Erick COLOMBE**

Participants : **Impératif** N° adhérent FFACCC.....

Monsieur..... Prénom :.....

Madame :..... Prénom :.....

Adresse :.....

CP :..... Ville:..... Tel :.....

Pour le retour du contrat et confirmer votre inscription, nous indiquer votre mail :

Email :@..... ou joindre enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Immatriculation..... 1ère Sortie OUI NON

Inclus dans le prix : (Pots, stationnements gratuits)

Ne sont pas inclus dans le Prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

	Prix/Personne	Nb/pers	TOTAL
Montant sortie	110.00 €		
Option Buffet	15.00 €		
Adhésion provisoire au club pour les invités non FFACCC, remboursée en cas d'adhésion	Forfait par camping Car	35 € par camping car	
Montant TOTAL			

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

*** Les conditions générales et particulières de vente figurent dans la revue du club.

Vous serez prévenus de l'évolution de la situation. A l'heure où nous préparons ces pages, la Fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame :NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Date Le.....

A.....

Signature de l'adhérent

Contrat à retourner impérativement avant le 17 Octobre, accompagné du règlement à l'ordre de L'A.O.C.C

Martine & Erick COLOMBE
9, rue Alfred de Musset
35135 CHANTEPIE

Tel : 02 99 53 58 89 Port : 06 71 75 19 54

E-mail : aocc-asso@orange.fr

Signature et cachet du club



Nom Prénom du signataireLe :.....

(Retourner un double au participant)

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 2b rue du championnat 35580 GUICHEN.

Déclaration d'existence à la sous-préfecture de REDON le 15/12/2014, modifiée le 14/11/2016 sous le n° W442005487

Bénéficiaire de l'immatriculation voyage de la FFACCC N°IM075100284 / Assurance MACIF N° 15195976

Téléphone : 02-99-57-09-34. E-mail : aocc-asso@orange.fr

A.O.C.C

Saint Sylvestre 2022 - 2023

Du 30/12/2022 au 01/01/2023 à Cornillé (35500)

Cornillé est nommé, dans un titre de 1160, *Cornildeium* et en 1516 *Cornelleyum*.

Le nom proviendrait, mais cela reste très incertain, de la famille du Cornulier, dont le nom se trouve fréquemment écrit Cornillé, était issu de Grégoire de Cornillé, très grand et très habile chasseur de cerfs.

La commune de Cornillé (Korniliieg en Breton)) fait partie du canton de Vitré.

Cornillé dépend de l'arrondissement de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine (Bretagne), 964 habitants. André BOUTHEMY est le maire de Cornillé depuis mars 2014.

Le bourg de Cornillé est construit autour de son église. La paroisse dépendait de la puissante abbaye Saint Méline de Rennes. L'église actuelle renferme de beaux retables lavallois, dont un financé par Raoul Ringues, constructeur de l'édifice, et membre d'une famille de riches marchands de toiles possédant un hôtel particulier Renaissance à Vitré.

Chanteurs, musiciens et conteurs amateurs, nous comptons sur vous
Faites vous connaître

Programme prévisionnel

Sortie ouverte à tous les clubs

Vendredi 30/12/2022	Dès 15 h 30, Accueil à la salle polyvalente 18h30 Pot de bienvenue 20h30 Animations variées par les adhérents
Samedi 31/12/2022	Matinée libre (visite du village, visite de Vitré ou circuit pédestre) Jeu du panier 11h45 Apéritif amical Après-midi, libre, pétanque, belote, etc... 19h30 Dîner de réveillon dansant « sous réserve de traiteur » et « Cabaret d'un soir »
Dimanche 01/01/2023	9 h Réveil aux croissants Matinée libre 12h15 Apéritif du nouvel an résultat du panier 13h Repas-buffet 17h30 Dislocation (nuit possible sur le parking)

Pour pouvoir donner suite à votre réveillon nous avons besoin de vos inscriptions



CONTRAT de VENTE



REVEILLON ST SYLVESTRE AU MELROSE CABARET

Le samedi 31 décembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable... | | | | | | | | | | En cas d'urgence... | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui Remorque Oui Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Soirée CABARET le 31 décembre 2022	150 €		
Repas du lendemain le 1 ^{er} janvier 2023	35 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
 Avant le : 31 octobre 2022
 Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
 ACCREPA
 Nb de CC mini : 10 maxi : 40
 Inscription et renseignement :
 André COSTE
 17 avenue de Lattre de Tassigny
 56000 VANNES
 Portable : 06.66.88.13.66
 E-mail : costandre56@gmail.com

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musée et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
 Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

A l'heure où nous préparons ces pages,
 la Fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée.
 Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Je soussigné M ou Mme Agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 35 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, à la fin de la revue, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 35 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association ».

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy.
 Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



MELROSE
CABARET - MUSIC-HALL



REVEILLON SAINT-SYLVESTRE

Ouvert à tous les clubs de la FFACCC

Samedi 31 Décembre 2022



MENU

Revue Cabaret

« **Attention au départ !** »



Cocktail de la Saint Sylvestre et sa coupelle de cinq amusettes :

Finger asperge verte, blini de saumon fumé,
Tartelette pomme boudin blanc,
Bonbon de foie gras chaud, cannelé chèvre et menthe fraîche

Foie gras de canard cuit au torchon,
Confiture de figues et brioche tiède
avec son verre de Monbazillac

Filet de daurade poêlé, caviar de courgettes,
Girolles et pesto

Sorbet avec ou sans alcool

Filet de bœuf rôti, jus corsé à la praline rose,
Légumes oubliés et purée de vitelottes

Pont l'Evêque, chèvre chaud au poivre sur toast, Comté
Salade aux fruits secs et petit pain aux noix tiède.

Trilogie de la Saint Sylvestre :

Finger citron meringué, carré chocolat blanc et fraise,
parfait meringue pistache et cassis

Café

½ bouteille de champagne par personne incluse
Bordeaux rouge et eau minérale
à discrétion pendant le repas.

MELROSE CABARET – Au cœur du Perche...

**Salle Condé Confluence
61110 CONDE SUR HUISNE**

Séjour ouvert à l'ensemble des adhérents de la FFACCC et FICM

Les Saintes Maries de la Mer - Camping Paradis - La Brise de Camargue

Du jeudi 2 mars au jeudi 30 mars 2023



Adresse : Rue Marcel Carrière,
13460 - Saintes-Maries-de-la-Mer

Coordonnées GPS : Degrés sexagésimaux : N 43 ° 27' 20.78''
E 4° 26' 9.87''

Degrés décimaux : N 43.455782°
E 4.436070

Organisateurs : équipages Quirin Marcel et Lallemand Michel

Inscriptions à adresser à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Tél : 06 51 00 50 25 - **E mail :** cccest.a.quirin1@orange.fr

Participation :

Chèque 01 : Réservation d'une semaine, par équipage : 12,00 €
Participation semaine supplémentaire : 10,00 €

Camping : Forfait une semaine au camping, par équipage : 140,00 € (avec électricité)

Taxe de séjour offerte par le CCC EST.

Personnes supplémentaires, voiture, remorque : voir le référent CCC EST sur site.

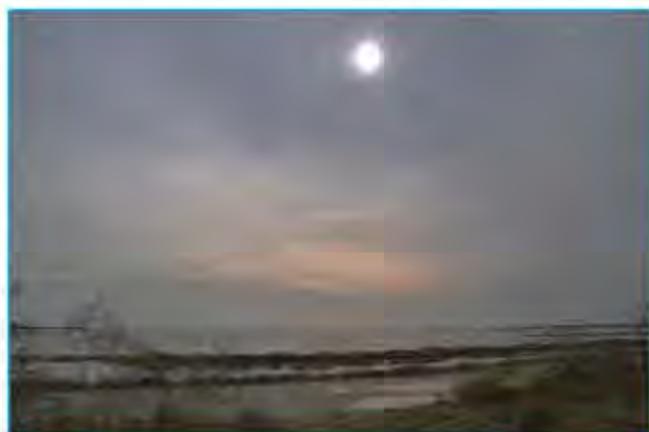
Le CCC Est prend à sa charge les enfants de moins de 12 ans.

Chèque 02 : Caution restituée à votre arrivée sur le site : 30,00 €

Ces deux chèques sont à libeller au CCC EST.

Remarques :

- Vous n'avez qu'un seul interlocuteur : le CCC Est
- Vous pourrez vérifier les tarifs du camping sur place ou dès à présent sur le site de l'établissement.
- Vous bénéficiez de vraies places de camping, avec accès facile et surtout sortie rapide en cas de besoin.





CONTRAT DE VENTE

SAINTES MARIES DE LA MER - Camping La Brise de Camargue
du 2 au 30 mars 2023



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :

Madame - Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : - Ville :

N° adht FFACCC : - Club :

Téléphone fixe : - Portable :

Adresse E-mail : @

Immatriculation CC : - Longueur : m.

Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €
- Semaine supplémentaire : 10,00 €
- Forfait une semaine au camping : 140,00 €
- Taxe de séjour offerte par le CCC Est /
- Total : € --> 1^{er} chèque à libeller au nom du CCC Est

Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 € --> 2^{ème} chèque à libeller au nom du CCC Est

Périodes concernées :

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 02 au 09 mars 2023			
Du 09 au 16 mars 2023			
Du 16 au 23 mars 2023			
Du 23 au 30 mars 2023			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping, les pourboires, les assurances «annulation et rapatriement, etc

A l'heure où nous préparons ces pages, la fédération nous demande de ne plus contracter l'assurance proposée. Vous serez prévenus de l'évolution de la situation.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI LESQUELLES :

Madame : NON OUI LESQUELLES :

Autres personnes : NON OUI LESQUELLES :

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscrits et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10%, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association. Association d'adhérents de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°MO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

A

Le :

Signature du participant

A

Le :

Signature FFACCC



UN RÉSEAU NATIONAL À VOTRE SERVICE.



IDYLCAR, RÉSEAU DE CAMPING-CARS, VANS, FOURGONS ET CARAVANES

www.idylcar.fr | YouTube | Facebook | Twitter

SE Idylcar France 441 135 363 - Crédits Photos: Jouni/ourst / AdobeStock - Sauf erreurs typographiques - Photos non contractuelles - 10/16 Juin 2020

Routéo.fr

LE SITE DES MEILLEURES MARQUES
GPS Camping-car



SNOOPER

-10%
sur tout le site

CODE PROMO
VADROUILLE20



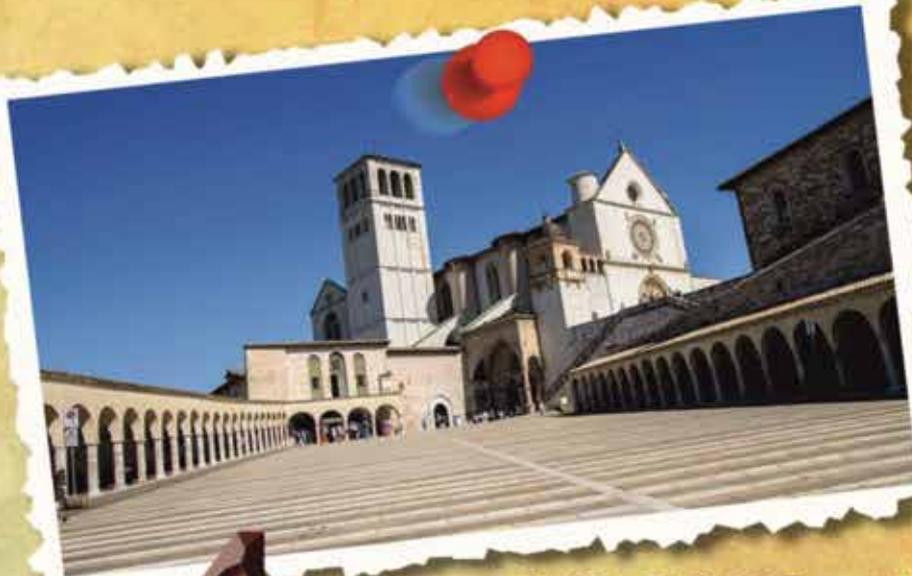
aguri
GPS WIFI

GPS CAMPING-CAR • CAMÉRA DE RECU • WI-FI & 4G MOBILE • RAFRAICHISSEUR D'AIR • DASHCAM • CAMÉRA WI-FI • TV PORTABLE

Rendez-vous sur www.routéo.fr, ajoutez les produits dans votre panier et entrez le code promo VADROUILLE20 pour bénéficier d'une réduction immédiate de 10% sur l'ensemble de vos achats.

Routéo.fr
★★★★★ 4.54/5

2023 : 44ème EuroCC à Assise en Italie



44th ASSISI - ITALIA EUROCC DU 7 AU 11 JUIN 2023



PERUGIA



GUBBIO



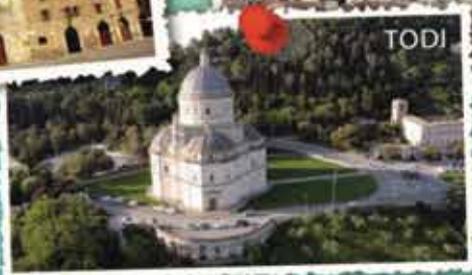
ORVIETO



BEVAGNA



SPOLETO



TODI



LA CASCADE
DES MARMORES



**JEANNIOT
LOISIRS**
Vesoul

Réseau **CLC**

**EXPO
Camping-Cars**

Réseau **CLC**



16

CONCESSIONS



+ 45 GRANDES MARQUES

RÉPARATION, ENTRETIENS, CARROSSERIE

Vente et pose d'Accessoires / Financement Assurance
SAV toutes marques / Location



RACHAT CASH
DE VOTRE
CAMPING CAR

CLC, le spécialiste du Camping-car depuis plus de **50ans**
dans le Grand Est de la France

WWW.CLC-LOISIRS.COM

* sur l'ensemble du groupe CLC

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : @CLCloisirs

Prolongations de l'EuroCC 2023

UN TOUR DANS LA VERT UMBRIA DU 12 AU 18 JUIN 2023 À TRAVERS LES VILLES ET LES VILLAGES DU MOYEN-AGE



ASSISI c'est une des villes les plus célèbres d'Italie ou est né Saint François. Célèbre parce qu'elle fut le berceau de ce grand et Saint homme, et c'est la raison pour laquelle chaque année la ville d'Assisi est la destination privilégiée des milliers des pèlerins qui viennent le visiter. Assisi c'est la ville ombro-romaine, puis médiévale que pour son patrimoine exceptionnel, est classée sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

GUBBIO c'est une ville très ancienne qui remonte à l'époque romaine et qui aujourd'hui encore garde son caractère médiéval. Cette jolie petite ville, située aux pieds d'une montagne présente une architecture à l'ancienne ou les édifices se sont conservés au fil du temps. De nombreux éléments historiques intéressants à découvrir: des monuments romains tels que l'anfithéâtre jusqu'aux palais impressionnants de la Renaissance et une vieille ville pittoresque.



Impossible de visiter l'Umbria (Ombria) sans passer par **PERUGIA** (Pérouse), la capitale de la région.

Située au sommet d'une colline, la ville regorge de petites places, d'églises et de palais datant du Moyen-Age. Le plan de Pérouse a été façonné dans la période médiévale et présente une disposition quasiment identique à celle de la ville romaine antérieure sur le même site et ces rues médiévales sont désormais les principales caractéristiques de la vieille ville.



Les premières traces d'occupation humaine à **ORVIETO** remontent au IX^{ème} siècle avant J.C. dans les grottes creusées dans le tuf et sur lesquelles repose la ville actuelle. Les étrusques se sont ensuite implantés sur ce territoire avant son annexion par l'Empire Romain au III^{ème} siècle avant l'ère chrétienne. Au déclin de l'Empire Romain d'occident, durant le Moyen-âge une grande partie des monuments de la ville ont été construits avec, en première place la splendide cathédrale de 1263.

SPOLETO est une importante ville historique populaire datant de la période Romaine et qui est située dans la partie sud de la région Ombrie au centre de l'Italie. La ville comporte de nombreux monuments importants dont un théâtre Romain, une forteresse imposante, une cathédrale et divers églises importantes.



La cascade des Marmores ou **LA CASCATA DELLE MARMORE** près de la ville de Terni est une spectaculaire chute d'eau artificielle qui s'élève à une hauteur étourdissante de 165 mètres en Ombrie. La Cascade delle Marmore est composée de trois parties. Créée par les romains dans l'antiquité, c'est l'une des cascades les plus élevées en Italie et la plus haute chute d'eau artificielle au monde.



Programme Sortie Armada 2023

Du mercredi 14 juin au lundi 19 juin 2023

Organisée par : CCCNP

Portable : 06 88 89 40 78

Email : president@cccnp.fr

==+==+==+==+==+==+==



Date limite pour la préinscription : 15 octobre 2022

Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC (mini 75 CC, maxi 100 CC)

MERCREDI 14 JUIN :

- Accueil des équipages sur le parking du boulodrome,
276 Espace Henri Salvador, avenue de Dué
76320 Saint Pierre les Elbeuf, à partir de 14 h00.

Les pleins et les vides seront réalisés avant de rentrer sur l'aire d'accueil. Aucun déplacement de camping-car pendant la manifestation ne sera toléré (**sauf urgence médicale**).

JEUDI 15 JUIN :

- **10h00/18h00** : Départ en bus pour Rouen, visite des bateaux en exposition au port de Rouen.

Repas froid au boulodrome le soir suivi d'un jeu.

VENDREDI 16 JUIN :

Matin :

- Brocante ; vendez vos accessoires CC non utilisés
- Marché fermier
- Exposition de matériels pour CC
- Déjeuner libre

Après-midi :

- Départ en bus pour la visite guidée de la ville de Rouen puis retour auprès des bateaux



Fin d'après-midi :

- Promenade en bateaux sur la seine : selon le planning de l'office du tourisme. Cette balade peut être avancée au jeudi
- Dîner libre
- 21h00 : feu d'artifice ou/et spectacle au laser devant la cathédrale
- 23h00 spectacle offert par la région
- Retour en camping-car vers minuit

SAMEDI 17 JUIN

- Matinée libre
- Repas animé au boulodrome avec l'orchestre Shanty band

DIMANCHE 18 JUIN :

- Départ des bateaux, horaires des bus en fonction des marées
- Soir buffet froid

LUNDI 19 JUIN :

- 10h00 : fin de la sortie armada



Une première estimation nous amène à **un coût par personne de 200€**. Cette somme pourra être réajustée en fonction des réponses que nous n'avons pas encore reçues de la part des transporteurs et de l'office de tourisme de Rouen. **Un acompte de 50€ par équipage devra parvenir au plus tard le 15 octobre 2022** afin de pouvoir honorer les avances de réservation.



Programme Prolongation Armada 2023

Du lundi 19 juin au mercredi 28 juin 2023

Organisée par : CCCNP

Portable : 06 88 89 40 78

Email : president@cccnp.fr

==+==+==+==+==+==+==+==



Date limite pour la préinscription : 15 octobre 2022
Sortie ouverte à tous les clubs de la FFACCC (maxi 20 CC)

Lundi 19 JUIN :

Visite guidée de « HONFLEUR » :

La prestigieuse histoire de cette ville, vous explorez la cité médiévale, ses monuments historiques au détour d'une ruelle pavée, découvrez l'ancienne cité de l'enclos, les greniers à sel, la lieutenance, la magnifique église en bois de Sainte Catherine, le vieux bassin, un véritable voyage dans le temps depuis les invasions des vikings jusqu'aux peintres impressionnistes, en passant par la guerre de cent ans et les épopées maritimes.

Stationnement : aire CC avec services.



Mardi 20 JUIN :

Visite guidée du « HAVRE » :

La maison du patrimoine, le centre-ville reconstruit après-guerre, quartier A. Perret, hôtel de ville, église Saint Joseph, le volcan, le théâtre.

Stationnement : parking CC près de la gare, pas de services.



Mercredi 21 JUIN :

Visite libre d'Étretat, et ses falaises.

Stationnement : camping (nuit comprise dans la sortie) avec électricité et services.



Jeudi 22 JUIN :

Visite guidée de « FECAMP » :

Le palais Bénédictine (monument à l'architecture insolite), la liqueur Bénédictine exportée dans le monde entier : en 1863 Alexandre le Grand retrouve un grimoire datant d'avant la révolution, patiemment il déchiffre la précieuse formule car en effet 27 plantes et épices composent la Bénédictine. Une collection d'objets d'art des XV et XVI siècles présentés dans une succession de salles néo-gothiques et néo-renaissance, une distillerie et une dégustation vous sera offerte en fin de visite.

Stationnement : aire CC avec services



Vendredi 23 JUIN

Visite guidée de Veules-Les-Roses

Petite station balnéaire située dans une vallée verdoyante de la côte d'albâtre, les superbes chaumières normandes, les jardins débordants de roses et d'hortensias, les moulins du passé, la cressonnière, d'abord village de pêcheurs et tisserands puis repère d'artistes peintres, balade le long des rives de la Veules, le plus petit fleuve de France – 1km100 - , Veules-les-Roses doit son charme tant par son village que par sa plage
Stationnement parking des falaises pendant la visite
puis nuit au camping du Tréport



Samedi 24 et Dimanche 25 JUIN :

Visite guidée des trois villes sœurs : Le Tréport, Mers-les Bains, Eu

Visite guidée en petit train : Port de pêche, Karl burg, fortification allemande creusée dans la falaise, montée au funiculaire-descente par l'escalier.

Repas en option prévu au restaurant du camping

Stationnement au camping du Tréport : 2 nuits comprises dans le prix de la sortie.



Lundi 26 JUIN :

Visite guidée de Saint Valery-sur-Somme

Le port, entrepôt de sel, la chapelle Saint Pierre, les corderies, le quartier des marins, le calvaire des marins, quartier des maraîchers, cité médiévale.

Stationnement : aire de camping-cars



Mardi 27 JUIN

Visite guidée de Le Crotoy

Nous partirons du Crotoy pour rejoindre le port de St Valery-sur-Somme avec le tortillard de la baie de Somme (1h de trajet), puis à la descente du train nous nous rendrons au point de départ de la traversée de la baie à pied avec un guide (durée 3 h). Cette balade est sans conteste la sortie nature de référence. Cette traversée vous fera découvrir, à la fois des paysages qui à eux-seuls justifient le classement de ceux-ci dans le **club des 30 plus belles baies du monde**, mais aussi les aspects écologiques et économiques traditionnels. Les pieds dans la vase et les Mollières, cette balade associera découverte, aventure et rigolade. Le clou de cette prolongation !!!

Stationnement : aire de camping-cars avec services



Mercredi 28 JUIN 2023

FIN de la Prolongation

Une première estimation nous amène à **un coût par personne de 155,00€**. Cette somme pourra être réajustée en fonction des réponses que nous n'avons pas encore reçues de la part des transporteurs et de l'office de tourisme de Rouen. **Un acompte de 30,00€ par équipage devra parvenir au plus tard le 15 octobre 2022** afin de pouvoir honorer les avances de réservation.



CAMPING-CAR CLUB NORD PICARDIE



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC

Préinscription sortie Armada ROUEN du 14 au 19 Juin 2023 et prolongation 19-28 juin

Organisateur : CCCNP
Présidente : Janine DESTREBECQ
380 rue de l'Impératrice 62600 Berck sur Mer
Téléphone : 06 88 89 40 78 / 03 21 09 18 33
Email : president@cccnp.fr

PARTICIPANTS :

M. : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Mme : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Eventuellement accompagnant M. : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Adresse :
CP : Ville :
Portable : Email :@.....
N° immatriculation de votre CC : Longueur : -7,00 m ou +7,00 m
N adhérent FFACCC :
C'est ma première sortie avec le club Nord-Picardie : OUI NON*
J'autorise la diffusion de ma photo sur les supports du club : OUI NON*
Avez-vous des difficultés à vous déplacer ? : OUI NON*

Sont inclus dans le prix : (Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans le programme publié dans ce bulletin).

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnées dans le programme)

PRIX Armada :	50,00 € par camping-car	=	50€00
Frais d'inscription non remboursables (sauf si un nombre minimum non atteint)		=	8€00
OPTION Prolongation :	30,00 € par camping-car	=	...€00
Chèque libellé au nom du CCC Nord Picardie	TOTAL :	=€00

Paiements : soit par chèques (cocher la case) à joindre à l'envoi de ce bulletin*
Bulletin et chèques doivent parvenir à l'adresse du CCCNP mentionnée ci-dessus.

Préinscription à faire parvenir au plus tard le 15 octobre 2022

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée (l'adhésion 2023 à votre club devant être validée)
Conditions générales et particulières et annulation : (sont reprises dans les conditions de ventes de la FFACCC)

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et Signature de l'Adhérent C.C.C.N.P., le :
(Retour d'un double du bulletin à l'adhérent)

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi 1901 déclarée à la préfecture du Pas-de-Calais sous le n° W283000035
Association bénéficiaire de l' Agrément tourisme de la FFACCC
Matricule Voyages N° IM 075 100 284 - Assurance MACIF N° 15195976
FFACCC 3rue Danton 92240 MALAKOFF N° vert : 0800 800 158 E-mail : contact@ffaccc.info

* : barrer la mention inutile

A WORLD OF COMFORT

 Eberspächer



LE CONFORT ABSOLU EN TOUTE INDÉPENDANCE



SYSTEME DE
RAFFRAÎCHISSEUR
STATIONNAIRE



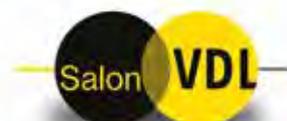
CHAUFFAGE
A AIR



UNITE DE
CONTROLE



CHAUFFAGE
A EAU



Le Salon des Véhicules De Loisirs

Eberspächer propose des chauffages autonomes et des systèmes de rafraîchisseur pour les camping-cars et les vans. Nos chauffages sont synonymes d'indépendance totale et de confort absolu.

Retrouvez-nous au Salon VDL 2022
24 Septembre au 02 Octobre 2022 !
Paris - Le Bourget
Nous serons présents au Hall 2 Allée A Stand A3/1

<https://www.eberspaecher-climate.com/fr/fr>

Tel : 01 30 88 54 54

N'ASSUREZ PLUS VOTRE CAMPING-CAR sans connaître nos garanties !



**CONTENU REMBOURSÉ
jusqu'à 30%**

de la valeur du camping-car!

UNE ÉQUIPE
spécialisée et sympathique

SOS CREVAISON

Garantie monde entier
90 jours (sauf USA Canada)

Régis MARIE
Agent
Général d'Assurances



Inscrit à l'ORIAS sous le n°07021898

☎ 04 76 81 06 63
contact@assurances-marie.fr



PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA F.F.A.C.C.C. des 6 et 7 AVRIL 2022 à LURCY LEVIS

La séance est ouverte Mercredi 6 Avril 2022 à 10 heures 15

Laura LABLANCHE est nommée secrétaire de séance

Présents : Clubs, Cex et Chargés de Missions : A3CV, ACCREPA, CC18C, CCA, CCC DIGNE LES BAINS, CCC AMB, CCCN, CCCNP, CCCPF, CCCRA, CCCSO, DETHLEFFS, HEXAGONE, CCC IDF, ITINEO, UCCF, Patrick LABLANCHE, Marie-Madeleine COUTURIER, Christian MILLOT, Danielle ROZIAU, Bernard DEPIERRE, Daniel COLLOMBET, Jean-Claude MOUFFLE, Francis ALLART-LEGAGNEUR

Absents Représentés : Clubs, Cex : CCC EST, Annick MARCETTEAU

Absents Excusés : CCCPCA, ESCAPADE, SMH, ACCAP, ACCNDS, ACCM.

PREAMBULE :

Patrick LABLANCHE informe l'assemblée qu'une journaliste de l'AFP va interviewer certains d'entre nous et que dès lors, il serait souhaitable que chacun tienne à peu près le même langage concernant l'augmentation du coût du carburant : impactera-t-elle les déplacements en Camping-Car ?

- Non mais il y aura moins de dépenses annexes telles que restaurant, etc...
- Christian MILLOT suggère de faire référence à la consultation de sites de bons plans tels que Gasoil Now, etc...
- Marie-Madeleine COUTURIER indique que les distances parcourues seront plus courtes
- Didier VERRIEST (CCNP) informe qu'il y aura une incidence sur la participation à l'Euro CC en Belgique, le déplacement étant plus coûteux

Par ailleurs, une pensée est exprimée pour Michel CHAPUT du Club A3CV récemment décédé; M. DEBRABANT, Vice Président, est présent pour représenter le Club.

Ensuite, chaque participant est invité à se présenter à l'occasion d'un tour de table (cf. ci-dessus)

PRESENTATION D'UN NOUVEAU CLUB : CLUB CC BAVARIA PILOTE

Francis ALLART-LEGAGNEUR présente son Club créé officiellement depuis environ 18 mois dont la page Facebook est active depuis 2018. Il comporte 61 équipages, c'est un club familial dynamique organisant des sorties week-ends et ayant exprimé la nécessité d'être organisé dans un cadre juridique. C'est un Club de marque dont la cotisation se monte à 20€ + 25€ pour la FFACCC et la protection juridique.

L'adhésion de ce nouveau Club à la FFACCC est approuvée à l'unanimité.

COMPTES ET EFFECTIFS DE LA FFACCC :

Patrick LABLANCHE rappelle que jusqu'à présent les possibilités financières de la FFACCC étaient très justes en raison du coût élevé que représentait le salaire de la secrétaire.

Il insiste sur le fait que les bénévoles ont effectué ces derniers temps un travail monumental dont il les remercie au nom de la Fédération.

Concernant les effectifs, la FFACCC compte 2934 équipages au 6 Avril 2022 (soit une diminution d'une centaine d'adhésions) et tous les clubs sont touchés. Il est important que chacun fasse connaître la FFACCC autour de lui ! Les « pseudos » Clubs existants sur Facebook nous portent préjudice et d'autre part, par rapport à la FFCC dont le nombre d'adhérents est annoncé en nombre de personnes (2 voire 4 par Camping-Car) alors que les effectifs de la FFACCC se décomptent en nombre d'équipages...

De nouveaux Clubs ont exprimé l'envie de rallier la FFACCC dont un qui comporte également des caravanes, ce qui n'est pas permis dans nos statuts : la solution serait de proposer à ce Club de se scinder en 2 sous-clubs... Le cas s'est déjà présenté antérieurement avec IPA, Club dissout depuis le décès de son Président.

Patrick LABLANCHE propose la modification des frais kilométriques des déplacements des bénévoles des commissions. Les 0,30€ sont actuellement dépassés en raison du prix du carburant trop fluctuant. L'INSEE publie chaque mois l'indice du prix moyen de vente au détail en Métropole du litre de diesel (Ex. 1,872€ en février 2022, 2.02€ en mars 2022) ; le nouveau calcul proposé serait de considérer 0,12€ pour la dépréciation du véhicule et 0,08€ pour l'entretien soit un fixe de 0,20€ par km. Sur la base d'une consommation moyenne de 12 litres aux 100 kms, on applique à ce prix moyen du diesel fixé pour le coût du carburant le coefficient de 0,12.

Exemple pour Février 2022 : $1,872€ \times 0,12 = 0,22464$ arrondi à 0,22€. Ce qui donne un prix de remboursement au km pour Février 2022 de 0,20 (coût fixe) + 0,22 (coût carburant) = 0,42€ par km.

Ce calcul peut être mis en place rétroactivement depuis Mars 2022.

Cette suggestion est approuvée à l'unanimité.

Christian MILLOT fait remarquer que le prix demandé à chaque participant lors des Conseils d'Administration comporte le prix de location de la salle, coût qui devrait être supporté par la FFACCC pour toutes les réunions : CA, AG, CEx...

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Présentation et explication du Budget de La FFACCC pour 2021/2022 : (cf. Tableau ci-joint)

RECETTES :

- La protection juridique :

Patrick LABLANCHE attire l'attention des clubs qui n'ont pas adopté la protection juridique. Deux problèmes :

Premièrement les sondages auprès des adhérents indiquent que leurs attentes portent :

1) Sur les voyages

2) Sur la protection juridique

Il serait utile qu'un représentant du CEx vienne expliquer à chaque club n'ayant pas souscrit à la PJ, le bien-fondé de cette assurance ; Marie-Madeleine COUTURIER et Daniel COLLOMBET le confirment...

3) Sur les partenaires

Le guide des partenaires est financé par les annonceurs.

Chaque club va repartir avec un carton de guides dans le but de les distribuer aux membres et aux clubs qui participent à des salons locaux. Pour les nouveaux adhérents, il est nécessaire de vérifier à quel numéro d'inscription a été arrêté le dernier envoi des guides.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffaccc.info site www.ffaccc.info

Deuxièmement, la communication de la FFACCC met en avant cette protection juridique ce qui induit un problème lorsque les futurs adhérents veulent adhérer à un club sans protection juridique.

Roger MARIN-PACHE demande des précisions sur l'obligation de participer au repas lors des CA et de payer cette quote-part ; Patrick LABLANCHE répond que l'organisation de ces rassemblements s'avère plus compliquée si l'on sépare la partie repas du prix total demandé. Cependant, exceptionnellement, il lui sera remboursé de la partie repas pour raison médicale : intolérance alimentaire.

Christian MILLOT indique que la location de la salle est prise en charge par les participants aux réunions, ce qui lui paraît anormal. Après discussion, il est décidé que cette dépense serait à l'avenir réglée par la FFACCC

DEPENSES :

- La protection juridique :

Patrick LABLANCHE rappelle l'écart existant entre le prix collecté pour la protection juridique (9€) et le prix reversé à l'ACA : (8,15€). Marie-Madeleine COUTURIER aura une réunion avec ACA (automobile club d'alsace) dans le courant de l'année pour faire le point sur la cotisation et les garanties du contrat souscrit auprès d'ACM (Assurances du Crédit Mutuel).

- La FICM :

Daniel COLLOMBET, trésorier de la FICM confirme que le prix de la cotisation de la FFACCC est inchangé : 2000€ annuels.

La FFACCC est le plus gros financeur de la FICM. Une fédération suisse va le rejoindre avec 1800 adhérents.

Marie-Madeleine COUTURIER précise que la FFCC est au même niveau à la FICC que la FFACCC est à la FICM. Ne pas confondre les sigles.

- Le C.L.C.

UniVDL paie les honoraires des avocats pour tous les procès en cours ce que le CLC n'aurait pas les moyens de supporter.

Il est prévu que le CLC soit présent au salon des maires mais le coût de 15000€ est élevé.

- Le Loyer

Les locaux de Malakoff sont conservés à titre de stockage du matériel de salon et des archives. Jean-Claude MOUFFLE y effectue les déplacements nécessaires.

Important : NE PLUS ENVOYER DE COURRIER A MALAKOFF

Pour la trésorerie ou courrier à destination de la FFACCC écrire au Président Patrick LABLANCHE, 1123^E Chemin de la Peyrière, 83440 FAYENCE.

- Le Téléphone :

Des adresses mails Orange sont encore en cours avec l'abonnement de la ligne internet qui elle, n'est plus utilisée et dont le coût est de 65€ par mois. Cette ligne téléphonique va donc être supprimée.

Pour info, la durée des appels reçus avec le n° Vert (qui lui, est conservé) est d'environ un quart d'heure par semaine.

- La Bureautique : ce sont les dépenses de papier et d'encre pour les imprimantes

- Les frais d'envoi : seront limités dans la mesure du possible

- Les Cartes d'adhérents et coupons : achat chaque année pour mise à jour des cartes

- Les Assurances :

Ce sont la MACIF : l'assurance des locaux de la FFACCC, la responsabilité civile des membres du bureau et des voyages. Groupama assure la garantie Financière ; celle-ci est peu chère étant donné que les encaissements des sorties sont effectués à postériori.

- Le Salon du Bourget :

Cette dépense est une dépense de communication pour conforter notre image de marque. Le salon dure 10 jours, cette année 2022 il aura de nouveau lieu au Bourget, en 2023 il aura lieu à Villepinte. Cette dépense comporte pour les bénévoles au salon, les coûts de l'hébergement sur des emplacements gardiennés des Camping-Car, les frais de déplacements, deux invitations aux restaurants. Il sera nécessaire d'acquérir une plus grande télévision pour diffuser les spots de la FFACCC sur le stand.



34 Rue de Picpus Bât B2 75012 PARIS
 ☎ 01 42 77 85 26 ☎ 06 72 50 94 19
 www.ami-reseau.fr
 ✉ info@ami-reseau.fr



HALL 1 Stand D15

56^{ÈME} DES VÉHICULES DE LOISIRS
 SALON PARSIE BOURGET
 Du 24 septembre au 02 octobre 2022
 De 10h à 19h



Suspension pneumatique
 auxiliaire arrière

Aussi pour châssis
 AL-KO



Options de gonflage :

- ▣ Valves avec support
- ▣ Manomètres avec ou sans panneau
- ▣ Manomètres panneau Standard ou Spécial
- ▣ Tableau de bord



- ▣ Kits compresseur Haute Résistance
- ▣ Ou bien ▣ Kit compresseur avec Réserve d'air

Nouveau système A-LOCK

www.ampla.it

Systèmes hydrauliques pour nivellement Automatique
 4 vérins Verticaux Standard ou Télescopiques



Ressorts Renforcés pour l'Avant



Ressorts Renforcés pour l'Arrière :
 Ressorts auxiliaires ou ressorts de remplacement



Amortisseurs KONI-FSD

Nouvelle technologie pour X250/X290 développée aux Pays-Bas en collaboration avec CAR SUPPORT
 Pour l'Avant et l'Arrière
 Châssis à lames de ressort

Aussi :
 KONI-FSD pour Châssis AL-KO



Suspension Air VBAir



Vérin de nivellement E&P Hydraulics



Chauffage autonome Webasto et Eberspacher



Climatisation de toit et intégrée



TACHYGRAPHES & ÉQUIPEMENTS

SPÉCIALISTE DU VÉHICULE DE LOISIRS

Équipements : caméra de recul, pile lithium, panneau solaire, chauffage autonome...



WWW.SERVITED.FR



OUVERTURE du site internet

- La base de données :
Patrick LABLANCHE salue le travail prodigieux effectué par la commission informatique cependant l'entretien du site est assuré par une société privée : PCRBOX Philippe CELLIER qui vérifie également les protections informatiques.
- Les Frais de Déplacements du Comité Exécutif :
Il est rappelé que les membres du Comité Exécutif et/ou des commissions peuvent être amenés à se déplacer pour le compte de la FFACCC ;
Par exemple, Jean-Pierre RUELLE s'est récemment rendu à Bessines-sur-Gartempes pour la présentation du Magazine Le Routard spécial Villages-Etapes.
Marie-Madeleine COUTURIER rappelle aux présidents de clubs que les représentants du CEx peuvent venir expliquer à leurs membres l'utilité de la FFACCC qui est souvent une nébuleuse pour bon nombre d'entre eux.
- La Communication :
La FFACCC va être amenée à engager des dépenses de communication ; la commission se réunira pour étudier les meilleures propositions dans ce sens.
Le Monde du Camping-Car effectue l'adressage des guides des partenaires.
Le magazine de la FFACCC, Vadrouille, ainsi que les triptyques, sont autofinancés par M. CHEMAMA grâce aux annonceurs de publicité. Cela représenterait trop de travail d'effectuer cela nous-mêmes.

Fin à 12h05

Reprise l'après-midi à 14h30

COMMISSIONS :

1°) COMMISSION TRESORERIE :

Christian MILLOT rappelle à tous les clubs le délai de versement des cotisations dues à la FFACCC soit : **avant le 3 du mois suivant** et uniquement par virement bancaire avec (TRES IMPORTANT !) l'indication du n° de référence du club pour une bonne affectation de ce règlement. Patrick LABLANCHE demande que soient communiquées les coordonnées des trésoriers des clubs, ceci afin de ne pas toujours importuner les présidents en cas de relance des règlements en retard...

Il est envisagé de transférer la comptabilité de la Fédération sur le logiciel en ligne développé par ASSOCONNECT à compter du 1^{er} Août 2022, ceci comportant plusieurs avantages :

- Possibilité de tenue et suivi par plusieurs personnes à distance
- Historique de sauvegarde

Par ailleurs, le choix de HELLO ASSO, pour les associations, permet les encaissements des cotisations par carte bancaire après avoir créé une fiche correspondant au règlement. Cette possibilité peut être également utilisée pour les sorties. C'est entièrement gratuit, HELLO ASSO faisant uniquement appel aux dons à titre de rémunération. Le décalage d'encaissement sur le compte bancaire est d'un mois.

2°) COMMISSION COMMUNICATION :

Le Monde du Camping- Car :

Jean-Pierre RUELLÉ rappelle que 3 exemplaires gratuits sont offerts pour tout nouvel adhérent. Chaque mois est communiquée au magazine la liste des adhérents ; par exemple, les adhérents de Février recevront leur 1^{er} numéro en Avril. ATTENTION aux NOMS et ADRESSES qui doivent être bien orthographiés sur la base de données sous peine de rejet par le magazine ! Pour info, à ce jour, 118 adresses sont manquantes et 20 ont été rejetées !...

Chaque mois, paraît un article de la FFACCC en général. Dans le numéro du 8 Avril dernier, cette page présente le Club DETHLEFFS. Un article sur le nouveau Club CC BAVARIA PILOTE est prévu, ainsi qu'un autre sur le Camping-car Club Sud. Les numéros les plus vendus étant ceux des mois de Janvier, Juin, Juillet et Septembre, il est important que la FFACCC propose un article notamment sur ces 4 mois !

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffaccc.info site www.ffaccc.info

Un article doit comporter 3000 caractères espaces compris. Avec le texte, 2 ou 3 photos au format HD. Contacter Jean-Pierre RUELLÉ pour proposer des articles.

La rubrique « La vie des Clubs » a disparu du magazine parce que les clubs de la FFACCC n'envoyaient plus grand-chose et la place était prise par certains clubs de la FFCC. Il serait bon de reprendre ces articles, par exemple pour les inaugurations des nouvelles aires de services etc.

- Les plus beaux détours de France : (édité par le Guide Michelin)

Christian MILLOT informe que ce guide comporte 109 communes dans 71 départements. Ces communes (de 2000 à 20 000 habitants) ont fait l'objet d'un audit sur leurs caractéristiques d'accueil pour y participer. Il est prévu d'inaugurer notre partenariat avec ce guide lors du prochain Forum de la FFACCC.

- Les Newsletters :

Patrick LABLANCHE demande aux présidents de chaque Club s'ils ne voient pas d'objection à ce que ces newsletters soient diffusées directement à tous les adhérents. Il n'y a aucune objection. Ces newsletters plaisent. Cette publication ne s'immisce pas dans la vie des Clubs mais se veut généraliste.

Une consultation européenne concernant le permis à 4.5T est en cours. Jean-Pierre RUELLÉ a mis en place une explication simplifiée de l'utilisation du site européen, ce qui fera l'objet d'une prochaine newsletter.

Christian MILLOT souligne que la France a été cette année le premier pays à y avoir répondu en nombre de contributions.

- Dossier de presse de la FFACCC :

Celui-ci sera adressé à tous les présidents de Clubs parce qu'il serait opportun d'y rajouter une présentation de chaque club lors de son utilisation ; Le bandeau d'en tête a été modifié pour montrer tous les types de camping-cars, du Pick-up jusqu'au Liner.

Il sera notamment utile au Salon du Bourget dans le but d'échanger avec d'éventuels futurs adhérents.

- Vadrouille :

La revue de la FFACCC est gérée par Mme et M. COUSIN.

Seuls les comptes rendus des sorties des clubs ouvertes à l'ensemble des adhérents de la FFACCC y sont mentionnés parce que cette revue ne concerne que la FFACCC. Il est demandé d'envoyer les articles sous la forme WORD pour corriger les fautes d'orthographe et de mettre les photos à part en privilégiant le format jpeg au lieu de png.

- Les Village-Etapes :

Comme il a été indiqué précédemment, Jean-Pierre RUELLÉ a représenté la FFACCC le 1er Avril dernier à Bessines-sur-Gartempe pour la présentation du Magazine Le Routard. Ce guide recense toutes les activités possibles dans ces villages.

D'autre part, Villages-Etapes édite un guide spécifique pour les possibilités de réunions des clubs avec les capacités d'accueil.

La directrice de la publication du Guide du Routard est invitée au prochain Forum de la FFACCC.

Des guides ont été achetés par la FFACCC ; le CEx a décidé d'en offrir aux présidents des clubs, aux membres du CEx et aux bénévoles des commissions en remerciement de leur total dévouement. Ils ont été distribués pour les présents. Compte tenu du coût d'envoi pour les absents ils leurs seront remis lors du prochain forum.

3°) COMMISSION PARTENAIRES :

Les membres de la commission partenaires présents sont Daniel RICHAUD et Fernand ROZIAU.

Les plus gros partenaires récents sont 76 villages étapes et 19 Camping Odalys.

Patrick LABLANCHE demande si des personnes dans chaque club seraient intéressées pour devenir le représentant partenaires de la FFACCC. Lors de chaque souscription d'un partenariat, il est remis au commerçant un autocollant alors que la FFCC fournit une plaque ! C'est pourquoi, un devis a été demandé pour fournir également des plaques à nos partenaires. Le design

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffacce.info site www.ffacce.info

Vivez vos rêves en camping-car, on s'occupe de tout !

Une assistance unique pour les particuliers et les professionnels



Aide Dépannage
 Equipements Tranquillité Châssis Assistance
 Cellule Information



L'assurance d'être écouté, informé, rassuré et aidé par un technicien 24h/24 et 7j/7 en France, en Europe et dans le monde entier. Une assistance sur le porteur, la cellule et tous les équipements de votre camping-car. Quel que soit le type, l'année et le poids de votre camping-car.



Nos partenaires :



Renseignez-vous

www.starmobilservices.com

(Souscription en quelques clics sur le site)

info@starmobilservices.com

France : +33 (0)3 29 39 62 80 Benelux : +32 (0)2 385 43 68

Star Mobil Services

ASSISTANCE AUX CAMPING-CARS
 ASSISTANCE MOTORHOME BIJSTAND

Avec vous partout, avec vous toujours.



Banner
THE POWER COMPANY

VOTRE RESERVE D'ENERGIE !

GAMME DE BATTERIES SPECIQUES POUR VOS LOISIRS

Nos batteries sont spécialement étudiées pour vous apporter de l'énergie là où vous en avez besoin ! Vous disposez d'une batterie de qualité origine, en technologie acide liquide ou 100% étanche (AGM et Gel)

bannerbatterien.com

LEADING COMPANIES OF AUSTRIA

CAMPING-CARS DU MANS
IDYL CAR LE MANS
1 Bd Sirius 72230 MONCE-EN-BELIN - 02.43.21.60.75
www.lemons.idylcar.fr/concession

VOS VACANCES COMMENCENT CHEZ NOUS !

CAMPING-CARS DE TOURAINE
IDYL CAR TOURS
94 Route de Bléré 37270 VERETZ - 02.47.50.31.70
www.campingcarsdetouraine.fr

17 marques de véhicules NEUFS — OCCASIONS : toutes marques

Patrick LABLANCHE demande si des personnes dans chaque club seraient intéressées pour devenir le représentant partenaires de la FFACCC. Lors de chaque souscription d'un partenariat, il est remis au commerçant un autocollant alors que la FFCC fournit une plaque ! C'est pourquoi, un devis a été demandé pour fournir également des plaques à nos partenaires. Le design sera élaboré en commun accord par les 2 commissions Partenaires et Communication. Cet investissement est nécessaire pour renforcer l'image de la Fédération.

Patrick LABLANCHE salue avec vigueur l'énorme travail effectué par les bénévoles de la commission informatique pour la création de la base de données en ligne des partenaires (accessible via une application sur un smartphone) permettant également d'adresser une newsletter de la FFACCC à ces derniers.

Daniel COLLOMBET rajoute qu'il est nécessaire de vérifier et signaler pour chaque région l'exactitude des références des partenaires.

Francis du Club BAVARIA PILOTE propose de rallier 2 gros partenaires dans leur région, la Somme, Clim Caravanning et Matt Chem.

L'objectif fixé par Patrick LABLANCHE est d'atteindre 1000 partenaires d'ici la fin de l'année 2023 au lieu d'environ 600 actuellement.

La procédure demandée à chacun est de faire remplir une fiche de renseignements par un partenaire éventuel et de l'adresser à la commission : partenaires.ffaccc@gmail.com. Le contrat de partenariat a une durée de 3 ans et le partenaire est mis en ligne sur le site internet de la FFACCC. C'est une vitrine pour les 2 parties. L'autre suggestion est de sélectionner dans chaque village étape 2 à 3 partenaires et de les convaincre si possible de vive voix...

Christian MILLOT demande que les clubs qui organisent des manifestations ou rassemblements dans des villages étapes en informent la commission communication de la FFACCC car il existe un engagement de retombées financières avec ces villages.

4°) COMMISSION INFORMATIQUE :

Bernard Dépierre rappelle les principaux documents qui sont à votre disposition :

Les sorties ouvertes à tous les adhérents de la FFACCC sont accessibles depuis la page d'accueil ou dans l'onglet « Clubs Sorties » / « Sorties Ouvertes à la FFACCC »

Tous les 3 à 4 jours, Bernard DEPIERRE essaie de publier une actualité nouvelle : il est donc preneur de toute info concernant les clubs ; l'adresse mail est : sites.ffaccc@gmail.com.

Les mails envoyés depuis la page « Contact » arrivent sur la boîte contact@ffaccc.info. La réponse apportée est plus ou moins complète selon si la demande provient d'un adhérent ou d'un non-adhérent de la FFACCC.

L'agenda de chaque club est accessible dans l'onglet « Clubs Sorties » en sélectionnant le club recherché : les coordonnées du président du club y sont également présentes. Il manque néanmoins les agendas de certains clubs, car la mise à jour n'est pas systématique. Afin de remédier à ce problème pour ceux qui ont un site, un lien renvoie directement sur le site du club. Restera quelques clubs sans site qui devront le faire parvenir à sites.ffaccc@gmail.com

La page « Réserve aux présidents » répertorie tous les documents concernant :

- Les statuts et Règlement Intérieur
- Les CR des AG et CA
- Les dates des prochains CA, AG et Forum
- L'organisation des sorties
- La gestion des clubs
- La fiche de renseignement pour un nouveau partenaire

La page « Partenaires » a été complètement refaite :

Une base de données a été créée afin d'harmoniser la présentation des partenaires. La prochaine étape sera leur géolocalisation. Cela permettra la recherche de l'itinéraire pour accéder à l'adresse du partenaire désigné. Dans ce but, feu vert est donné à Bernard DEPIERRE en raison du prix raisonnable de 12,50€ par mois.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffaccc.info site www.ffaccc.info

La suggestion de créer un Forum Facebook pour la FFACCC a été rejetée pour s'épargner les propos négatifs et malveillants.

Deux tests de publicités avaient été effectués sur le site internet de la FFACCC : le pass touristique de la Région Languedoc et un vendeur de vélos électriques ; ces tests ont été positifs pour les partenaires. Il est suggéré de demander à nos partenaires de passer des bandeaux publicitaires ponctuels sur le site avec l'argument de 2000 à 3000 visites par semaine. Pierre du Club BAVARIA PILOTE intervient et suggère d'incorporer le lien du site de la FFACCC sur Facebook en même temps que les publications. La commission Informatique va travailler sur cette proposition.

Il est par ailleurs conseillé aux présidents de se faire assister par d'autres bénévoles pour éviter un blocage éventuel dans la gestion du club en cas de problème personnel...

Patrick Lablanche a l'intention de faire l'abonnement, pour les membres du CEx et des commissions de la FFACCC, de Microsoft 365, logiciel qui permettra de partager des fichiers qui seront accessibles par plusieurs membres dans un but de transmission et de pérennité de la gestion de la Fédération. Ces fichiers sauvegardés sur le « Cloud » sont dotés de sécurités maximales régulières.

5°) COMMISSION FORUM ET SALON :

FORUMS

Le calendrier prévu est le suivant :

- les 7 et 8 Novembre 2022 : CA ET AG de la FFACCC à SAINT AMAND MONTROND (Cher)
- les 9 et 10 Novembre 2022 : FORUM à SAINT AMAND MONTROND (Cher)
Organisé par le Club CC18C et la FFACCC ; il est envisagé de continuer à proposer l'entrée aux camping-caristes non adhérents, peut-être d'y associer aussi le magazine « Le Monde Du Camping-Car ».
Patrick LABLANCHE propose d'inviter au Forum d'autres pays d'Europe même si les salons de la FICM et l'EUROCC sont déjà existants.
Concernant la gestion de l'aspect financier du Forum, (encaissement unique et paiement unique par la FFACCC) un seul compte bancaire sera utilisé (le compte n°06 de la FFACCC) et il sera décidé de la répartition du résultat final entre la FFACCC et le Club afin de ne pas réitérer le casse-tête précédent concernant la ventilation des règlements reçus pour les 2 entités.
- Les 4, 5 et 6 Avril 2023 le CA de Printemps sera organisé par LE CC18C à BALINES, commune proche de VERNEUIL-sur-AVRE (27)
- Etude en cours d'un lieu pour le FORUM 2023 par l'UCCF et CC18C.
- Daniel RICHAUD (Club de Digne-Les-Bains) se propose pour le CA du printemps 2024 : à Digne, Sisteron ou Forcalquier.
- le FORUM 2024 serait organisé par le Club ACCREPA.

Le forum 2022 servira de base à l'élaboration du cahier des charges pour l'organisation des futurs forums.

Nb : « CCC EST avait prévu d'organiser à l'origine le forum de 2022 à MONTBÉLIARD, mais n'ayant pas eu l'aval de la mairie, il avait été décidé de faire ce forum à PORT SUR SAONE. Lors du Conseil d'administration c'est ce qui a été dit aux participants. L'après-midi du jeudi 7 avril, après la fin du Conseil d'administration, un problème est survenu entre la commission salon forum et CCC EST.

Afin de pallier les manques d'informations, le Comité exécutif a pris la décision le vendredi 8 avril de faire le forum 2022 à SAINT AMAND MONTROND.

CCC EST ayant largement diffusé cette décision, nous avons jugé bon de ne pas évoquer cet épisode et avons fait le compte rendu avec les dates de SAINT AMAND MONTROND.

Cette modification du compte rendu a néanmoins été réclamée par CCC EST ».

CTCARR CENTRE TECHNIQUE
CARROSSERIE

Partenaire de **Access RV**

le spécialiste
de l'entretien
et de la réparation
de camping-cars

OFFRE SPÉCIALE Adhérents FFACCC

Remise de **60€ TTC***
sur votre prochaine
intervention en atelier*



- ◆ Grêle, inondation, accident, effraction, entretien
- ◆ Quels que soient votre marque de camping-car et votre modèle, nous vous apporterons une solution technique
- ◆ Et grâce à nos nombreux agréments pas d'avance de frais*

Retrouvez l'atelier le plus proche de chez-vous
et les offres du moment sur

www.ctcarr.com

Assurances partenaires



Consulter la liste de nos agréments sur www.ctcarr.com

Dans le cadre d'un sinistre assurance 600€ à péculer du montant de la franchise. Dans le cadre d'une réparation (hors sinistre assurance) Remise de 60€ TTC déduite de la facture. Remise applicable sur une facture d'un montant minimum de 600€ TTC, non remboursable en tout ou partie.
*Valable jusqu'au 31/08/2023 sur présentation de la carte adhérents FFACCC en cours de validité. En France, la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels non classés dans le domaine public routier est strictement interdite.
ECLIE COMM RCS Narbonne 433 643 582 POUR LA SAS SODEV (et ses filiales) RCS NARBONNE 503 823 783. Photos non contractuelles. Code action : PRCR

**GPS de navigation
Spécial camping-car**

Nouveau!
**GPS
CC735**
MISE A JOUR
GRATUITE

48 Pays

GPS SPECIAL
CAMPING-CAR
GPS CC735

GPS 7 POUCES

LUCAMPERS
www.lucampers.com

Prenez la route et
Lucampers vous guidera

A partir de 150€

LUCAMPERS
www.lucampers.com

Visitez notre boutique en ligne
WWW.LUCAMPERS.COM
2 impasse coquelin 35600 Bains sur Oust
Tél: 02.44.84.50.05

ANTARION

androidtv

2 ANS GARANTIE GRAND ANGLE

100% CONNECTÉE

WIFI BLUETOOTH

Accès à internet, YouTube, Netflix, Mycanal...
Partage d'écran sans fil
Existe avec lecteur DVD

6 FORMATS disponibles

19" 22" 24" 27" 32" 40"

DVB T2

**ANTARES
DIFFUSION**

Découvrez tous nos produits sur
www.antares-diffusion.com

YouTube Facebook



**OUVERTURE
JUSQU'AU 31 OCTOBRE**
Respect de la charte
sanitaire Covid 19

**Un coin
de paradis**
les pieds dans l'eau...



VOTRE CAMPING ★★★★★ SUR LA CÔTE D'AZUR

- Accès direct à la plage de sable fin
- 45 ha de pinède
- Camping - Caravaning
Camping-Car - Bungalow
- Sport, animations et club enfants
- Wifi, bars-restaurants, supermarché, wellness

CAMP DU DOMAINE

2581 Route de Bénat - La Favière - 83230 Bormes-les-Mimosas - FRANCE - Tél : +33 (0)4 94 71 03 12



mail@campdudomaine.com - www.campdudomaine.com

SALONS

Jean-Claude MOUFFLE précise que les cartes d'invitations seront envoyées par lui ; pour ce faire, il serait opportun de créer une newsletter pour demander aux membres de faire remonter aux clubs avant fin juin 2022 leur besoin en cartes d'invitation afin de connaître le nombre de cartes à commander.

L'adresse mail de la FFACCC pour les salons a été modifiée : ffaccc.salon@gmail.com.

Afin d'en informer les visiteurs intéressés lors du Salon, il va être demandé aux clubs de communiquer leur tarif d'adhésion pour 2023 et s'il leur est accordé une remise des frais d'inscription à ce moment-là.

Lors du Salon, des propositions de sorties seront présentées, sorties ouvertes à tous les adhérents de la FFACCC : par exemple, le voyage au Cap Nord organisé par le Camping-Car Club de Fayence. Il est demandé si d'autres clubs peuvent proposer d'autres sorties lors du Salon du Bourget qui seront apposées sur des affiches ; autres exemples : la sortie George Sand en Berry (CC18C) en Juin, l'armada de Rouen en Juin (CCC NP)....

Jean-Claude MOUFFLE demande également que des vidéos lui soient proposées pour être diffusées sur le grand écran du stand, par exemple l'inauguration de nouvelles aires de services, etc.

FIN à 18H30

Jeudi 7 Avril 2022 à 9 heures

PREAMBULE :

Patrick LABLANCHE informe qu'Aliaksandra nous a appris par mail de la mise en liquidation de sa société ; les voyages en Biélorussie n'ont pas eu lieu en raison de l'épidémie de Covid et les frais de visa ne sont pas remboursables. Maintenant c'est le conflit Russo Ukrainien qui bloque les voyages.

Sur demande de Marie-Madeleine COUTURIER, en ce qui concerne les acomptes versés pour le voyage en Biélorussie et Russie, un mail nous apprend qu'une décision définitive sera prise vers le 1^{er} Mai. Ce mail sera transféré par Marie-Madeleine COUTURIER sur demande des adhérents concernés.

6°) COMMISSION JURIDIQUE :

le C.L.C.

Marie-Madeleine COUTURIER informe qu'à la fin de sa période d'essai le contrat de travail du chargé de mission qui n'était pas compétent n'a pas été reconduit, il a alors assigné le CLC aux prud'hommes. Il est difficile de trouver une personne disponible pour des déplacements fréquents. Des essais ont été effectués avec l'Apave pour des missions ponctuelles de relevés de panneaux illégaux ou barres de hauteur. Le président du CLC Gabriel GABORI est surchargé de travail ainsi que Marie-Madeleine COUTURIER.

Chaque procédure simple à l'encontre des municipalités coûte de 6000 à 8000€ de frais d'avocats et dure maintenant 4 ans½ au lieu de 3 avant la pandémie. Des arrêtés municipaux sont à présent édictés contre le stationnement des véhicules transportant des bouteilles de gaz et des eaux usées pour ne pas citer les camping-cars. Le CLC n'a les moyens d'engager que 30 procédures par an alors que 100 au minimum seraient nécessaires...

Les décisions des tribunaux entraînent parfois la nomination de médiateurs.

Patrick LABLANCHE suggère d'assister aux réunions de l'assemblée des maires par département, dans le but d'aider les mairies.

Concernant certains camping-caristes indécents, ce sont surtout les nouveaux qui louent un camping-car et ne connaissent pas les règles de déontologie ; YESCAPA avait demandé l'élaboration d'une notice destinée à informer ces nouveaux camping-caristes.

Marie-Madeleine COUTURIER propose qu'une page concernant le CLC soit rajoutée sur le site internet de la FFACCC pour informer les adhérents des résultats des procédures. Cette page sera mise en place par la Commission Informatique.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffaccc.info site www.ffaccc.info

- La PROTECTION JURIDIQUE :

Géralde MARTIN a signalé que la majorité des adhérents est satisfaite de la protection juridique ; cependant certains en sont néanmoins mécontents.

Marie-Madeleine COUTURIER demande que, dans ce cas, la commission juridique en soit informée, avec toutes les preuves à l'appui c. à d. des courriers en LRAR ; en effet, les écrits sont obligatoires pour justifier de la date de démarrage de la procédure et des récriminations, les mails n'étant pas juridiquement valables.

Beaucoup d'affaires ont été résolues de façon transactionnelle, l'organisme ACA étant compétent et sérieux.

Marie-Madeleine COUTURIER rappelle que la protection juridique concerne tous les véhicules à moteur possédés ; sont compris les litiges contre son propre assureur.

Le contrat de la Protection Juridique a été revu :

Alain CLAVIER avait constaté que certains clubs ne déclaraient pas leurs adhérents immédiatement mais 2 à 3 mois après. Les litiges intervenus entre temps n'étaient donc pas pris en charge. De ce fait, la période d'un mois de carence avait été déterminée, ce qui a nui aux adhérents parce que la mesure a été généralisée à tous. La modification effectuée récemment implique que la garantie est désormais prise en compte le lendemain de l'inscription d'un adhérent sur la base de données de la FFACCC dès lors que la prime a été réglée : il n'existe donc plus de carence. La responsabilité du club pouvant être engagée, Marie-Madeleine COUTURIER demande que soient respectés les délais, surtout en cas de nouvelle adhésion.

Patrick LABLANCHE précise que c'est la date d'entrée notée dans la base de données qui est prise en compte : la Protection Juridique démarre le lendemain, ce qui est d'ailleurs inscrit dans le contrat existant entre la FFACCC et ACA. Le travail à faire est d'élaborer un document simple et explicite pour vanter aux adhérents les avantages de la Protection Juridique.

Remarque Importante : Ce n'est pas la réparation du véhicule en elle-même qui est prise en charge par la PJ. Mais c'est par exemple lors de l'action à l'encontre d'un réparateur ; ou bien dès lors qu'une réparation a été mal effectuée, que la Protection Juridique peut intervenir.

Patrick LABLANCHE montre à l'écran le fichier crypté transmis chaque mois à ACA comprenant les coordonnées des nouveaux inscrits.

7°) COMMISSION VOYAGES :

1°) Sortie PARIS :

Danielle ROZIAU informe que concernant la visite de l'Opéra Garnier, l'organisme Cultival a effectué un remboursement et a été remplacé par Maratour avec un prix senior plus économique. Par ailleurs, les billets possédés pour la visite de la Tour Eiffel étant périmés au bout de 3 ans, une nouvelle demande a été effectuée et est en cours.

Christian MILLOT indique qu'à ce jour, 69 camping-cars soit 138 participants sont inscrits pour un nombre maximum de 81 camping-cars ou 162 personnes, 3 bus sont réservés pouvant contenir chacun 54 personnes. Un article paraîtra dans Le Monde du Camping-Car pour finaliser les inscriptions fin juin. Des adhérents FICM ont été sollicités (2 inscriptions en Belgique inscrits en FFACCC International).

Daniel COLLOMBET propose de diffuser cette sortie à l'ensemble des adhérents FICM.

Il est rappelé que des adhésions temporaires sont possibles afin de participer à certaines sorties ponctuelles.

Christian MILLOT demande aux présidents de clubs de rappeler à leurs adhérents l'existence de cette sortie à Paris.

1°) Sortie FFACCC :

L'idée est d'en proposer au Salon et au Forum, comme évoqué précédemment ; la procédure est la suivante :

- Editer un contrat de vente comprenant hébergement et excursions, ce contrat devant être validé par la Commission Voyages. Adresse email : sorties.ffaccc@gmail.com
- Le mettre en ligne sur le site Internet de la FFACCC pour l'ouvrir d'emblée à tous les adhérents ce qui est préférable si de nombreuses places sont disponibles. De plus, ces rencontres renforcent la solidarité des membres de la FFACCC.

Voyagez plus léger

avec une technique innovante



Le châssis AL-KO : une valeur sûre !

- | Confort routier de haut niveau et sécurité de conduite maximum avec une suspension AL-KO à roues indépendantes de type automobile
- | Tenue de route assurée grâce à la voie élargie et un centre de gravité abaissé
- | Gagnez en charge utile : construction allégée
- | Découvrez les avantages du double plancher
- | Faites confiance au spécialiste de la suspension



AL-KO vous propose des solutions adaptées à vos besoins



Suspension avant ACS :
confort routier amélioré

Suspension arrière ALC :
position constante quelle que soit la charge



Suspensions pneumatiques AL-KO :
confort et sécurité de 1^{re} classe

Vérins hydrauliques HY4
La stabilité où que vous soyez



ASTUCIEUX
La fonction « pesée » sur mobile

N.B. : S'il ne reste que très peu de places pour une sortie non ouverte à l'ensemble des adhérents, envoyer l'information aux présidents qui informeront directement leurs membres.

Christian MILLOT rappelle qu'il est interdit de diffuser les adresses mails des adhérents entre eux sans autorisation préalable.

Pierre ALLARD LEGAGNEUR, du Club BAVARIA PILOTE, précise avoir demandé une autorisation par écrit à ses adhérents pour un clip vidéo présentant leur Club diffusé sur facebook.

QUESTIONS DIVERSES :

Première question :

Une demande est énoncée par le club ile de France concernant le mail récemment reçu de la part de Daniel DRAUT.

Patrick LABLANCHE précise préalablement que le CEx avait pris la décision de ne pas répondre pour éviter toute polémique, mais attendait que la question soit éventuellement posée lors de ce CA.

Patrick LABLANCHE fait l'historique de cette affaire :

Monsieur Patrick LAMARCHE, ancien vice-président du club de l'est, et désigné comme futur président de ce même club, a pris la décision de renoncer à ce poste et a quitté ce club après une très grosse mésentente avec André GRUNEWALD président en exercice de ce club. Il a renouvelé son adhésion à la FFACCC par l'intermédiaire du club ACCAP.

Monsieur Patrick LAMARCHE est l'organisateur de la sortie AGAY du club de l'est depuis plusieurs années. Lors de sa venue au club ACCAP, il a proposé de reprendre pour le compte du club ACCAP cette sortie AGAY. Au mois d'octobre 2021 le club ACCAP a demandé à Bernard DEPIERRE de mettre sur le site FFACCC cette sortie pour leur compte à partir du printemps 2022. Compte tenu des anciennes dispositions, Bernard l'a fait en toute bonne foi. Monsieur GRUNEWALD a découvert cette opération et a appelé le CEx immédiatement pour se plaindre.

Patrick LABLANCHE, à cette date agissant pour le compte du CEx, a demandé à Monsieur GRUNEWALD de faire jouer le contrat qu'il avait avec le camping concerné. Il lui a été répondu qu'il n'existait aucun contrat entre le camping et le club. Monsieur GRUNEWALD a appelé le camping qui lui a précisé qu'il ne voulait attendre que Monsieur LAMARCHE et personne d'autre.

Après vérification, le CEx s'est aperçu que cette sortie entachait la responsabilité de la FFACCC. En effet, lors de ce séjour des sorties sont organisées par Monsieur LAMARCHE et ne font l'objet d'aucun contrat de vente. D'autre part le club de l'est reçoit de l'argent à titre d'organisateur de la part de l'autocariste local. Le CEx a décidé de retirer cette sortie des sorties ouvertes à l'ensemble des adhérents de la FFACCC.

Concomitamment, Patrick LABLANCHE a appelé Daniel DRAUT, Président du club ACCAP, pour lui faire part de l'avis unanime du CEx. Entre collègues, ce qui a été fait ne doit pas exister ; il aurait été logique que Monsieur Daniel DRAUT prenne contact avec son collègue pour l'informer de ce qu'il allait faire par rapport à cette sortie.

A Autun lors du CA, Monsieur DRAUT a souhaité remettre cette affaire à l'ordre du jour. Une explication devant l'assemblée a eu lieu entre Monsieur DRAUT et Monsieur GRUNEWALD. Visiblement, l'assemblée a plus penché pour Monsieur GRUNEWALD dont le club gérait cette sortie depuis plus de vingt ans. Au niveau du CEx, il a été demandé de revoir le contrat de vente pour que celui-ci puisse être à nouveau ouvert à l'ensemble des adhérents. Ce qui a été fait immédiatement par ACCAP.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffaccc.info site www.ffaccc.info

Après le CA de novembre, Monsieur LAMARCHE a fait valoir son souhait de créer un nouveau club et de le rattacher à la FFACCC. Il demandait la marche à suivre.

Dès mi-novembre, Patrick LABLANCHE s'est entretenu par téléphone avec Patrick LAMARCHE. Appel très cordial au cours duquel Monsieur LAMARCHE a précisé le nom de son futur club « vadrouille ». Patrick LABLANCHE lui a immédiatement attiré l'attention sur le nom car notre revue porte ce nom et qu'il y aurait confusion entre son futur club et la revue de la FFACCC.

Monsieur Daniel RICHAUD, club Dignes-les-bains, prend la parole pour préciser qu'il était à AGAY en octobre 2021. Au cours de son séjour, Patrick LAMARCHE lui a fait part de son souhait de créer un nouveau club suite aux problèmes avec André GRUNEWALD et lui a donné le nom de son nouveau club. Daniel RICHAUD affirme que lui-même a précisé à Patrick LAMARCHE qu'il n'était pas possible de prendre ce nom de Vadrouille par rapport à la revue de la FFACCC.

Outre ce qui précède, Patrick LABLANCHE a donné à Patrick LAMARCHE la procédure à suivre pour ce nouveau club :

- Modification du nom
- Statuts compatibles avec le rattachement à la FFACCC
- Surtout, que la procédure pour être approuvé par la FFACCC est du ressort du conseil d'administration à la majorité des présents ou représentés. Compte tenu de ce qui s'était passé à Autun, il était impossible d'anticiper l'entrée de ce nouveau club et la décision du conseil d'administration.

Suite à cet entretien, Patrick LAMARCHE a envoyé ses futurs statuts et règlement intérieur à Marie-Madeleine habituellement chargée de la ratification des statuts des Clubs, le 10 décembre. Effectivement Marie-Madeleine a travaillé sur ces documents les a amendés pour correspondre aux exigences FFACCC et a suggéré des clauses facilitant les rapports Club/Adhérents. Elle a rappelé par écrit qu'il serait souhaitable qu'un synonyme de Vadrouille soit envisagé et les lui a renvoyés le 17 janvier 2022.

Concomitamment, les amis de Patrick LAMARCHE ont continué à déverser un fleuve de méchancetés sur facebook, notamment le 11 décembre 2021, tant vers le club de l'est et son président, mais aussi contre la FFACCC se vantant qu'ils ne viendraient pas à la FFACCC.

Les dates données par Monsieur Daniel DRAUT sont certainement exactes, mais ne relatent que la fin de cette histoire.

Pour fin c'est le 18 janvier que Patrick LAMARCHE a fait part officiellement par mail très courtois à Patrick LABLANCHE de la décision des membres de son club de ne pas rejoindre la FFACCC.

Le CEx avait pris la décision de maintenir la sortie AGAY ouverte aux adhérents de la FFACCC pour le printemps, bien qu'elle soit organisée et menée par Patrick LAMARCHE.

Des remontées d'adhérents ayant participé à cette sortie au printemps, concernant du prosélytisme sur place pour ce nouveau club rattaché depuis quelques jours seulement à la FFCC a décidé le CEx à supprimer cette sortie de celles ouvertes à tous les adhérents FFACCC pour l'automne notamment.

Autre question :

- Une autre demande est énoncée par Francis du Club BAVARIA PILOTE concernant l'acquisition de flammes FFACCC. Le tarif de 180€ par flamme est jugé trop cher par tous les clubs ; une meilleure proposition peut être étudiée... A l'origine, chaque club recevait une flamme FFACCC (présentant un espace pour y insérer le logo du club) gratuite. Cependant, l'acquisition de calicots est plus abordable ; un espace y étant disponible pour insérer en plus le logo du club. L'acquisition de bandeaux pare-soleil est également proposée et sera l'objet d'une étude de la commission communication.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffaccc.info site www.ffaccc.info

Daniel RICHAUD fait remarquer que très peu de logos des clubs comportent le sigle de la FFACCC. Malheureusement il semble difficile d'imposer le changement d'un logo à chaque club ; cependant il serait judicieux que chaque club rajoute le logo de la FFACCC sur leur site internet.

Pour le salon du Bourget, Jean-Claude MOUFFLE a travaillé sur un projet de banderole et passe dans l'assistance pour obtenir l'avis de chacun.

La séance est levée à 11H30

Marie-Madeleine COUTURIER
Vice-Présidente



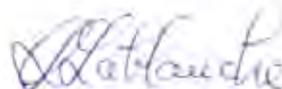
Christian MILLOT
Vice-Président



Patrick LABLANCHE
Président



Laura LABLANCHE
Secrétaire de séance



Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N° IM075100248 – Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : contact@ffacc.info site www.ffacc.info

Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com

Sur rendez-vous
venez visiter
notre showroom



Réduction de 5% sur la commande
avec le code FFACCC
pour les membres de la FFACCC



CHOISISSEZ
VOTRE **MATELAS** POUR
des **NUITS** de **RÊVE**

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE



**N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR**

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

OMNICuiseur
Vitalité

*Des repas faciles,
sains et gourmands !*



*Un seul appareil pour tout
cuisiner dans votre camping-car,
caravane et mobil-home !*



- SANS ODEUR
- SANS PROJECTION
- 800 watts
- 3,5 Ampères
- H 28 x L 31 x P 28 cm

**Retrouvez-nous
sur le salon
Véhicules de loisirs
Paris le Bourget
Du 24/09 au 02/10**

Fabrication Française
Garantie 15 ans - Écoresponsable

www.omnicuiseur.com

Tel : 02 51 89 18 40



Partenaires de
vos Loisirs

100 Véhicules neufs ou occasions prêts à partir

VENTE - LOCATION - ACCESSOIRES - ATELIER - FINANCEMENT

**RACHAT CASH OU DÉPÔT VENTE DE
VOTRE VÉHICULE DE LOISIRS**

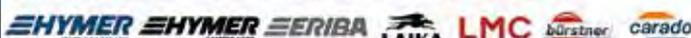


Le nouveau
Kosmo Urban



Solutions de financement adaptées et personnalisées

Distributeur "exclusif" ERWIN HYMER GROUP sur les Hauts-de-France



MLD BÉTHUNE BD Victor Hugo, 62149 CUINCHY 03.21.66.85.52	MLD VALENCIENNES 168 Avenue de Denain, 59300 VALENCIENNES 03.27.49.74.63	MLD CALAIS 1265 Avenue Roger Salengro, 62100 CALAIS 03.21.96.77.86	MLD LA CAPELLE 24 Route Nationale 2, 02260 LA FLAMENGRIE 03.23.97.11.01
--	--	--	---

PENSEZ À COVOITURER

Jeudi 14 avril 2022 | La Semaine de l'Allier

Le Bourbonnais / Pays de Tronçais

LURCY-LÉVIS

Les camping-caristes ont fait le point

CROISÉS DANS LE BOCAGE Les présidents et le comité exécutif de la FFACC se sont retrouvés à la salle socio-culturelle.

La Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars (FFACC) regroupe 28 clubs de camping-cars : 21 clubs régionaux répartis sur l'ensemble du territoire, 2 clubs nationaux, 4 clubs nationaux de marques et un club national regroupant les adhésions directes à la fédération.

LURCY LÉVIS TRÈS PRISÉE DES CAMPING-CARISTES

Les présidents et le comité exécutif se réunissent régulièrement dans différentes régions de France.

Cette fois, c'est la commune de Lurcy-Lévis qui a été choisie, d'une part en raison de sa position centrale et pour sa réputation d'accueil des camping-cars et, d'autre part, parce que le club organisateur a des attaches en Bourbonnais, la responsable nationale résidant non loin de là.

Par ailleurs, plusieurs circuits de découverte du département ont été organisés à son initiative et leur réussite a conforté cette décision.

Durant deux jours, 25 clubs étaient représentés, soit plus d'une cinquantaine de personnes.



Plus d'une cinquantaine de camping caristes, représentant 25 clubs, étaient présents lors de ces rencontres nationales.

DU VAN AU LINER

La FFACC est la seule fédération regroupant que des utilisateurs de véhicules de loisirs, du van aménagé au liner, un camping-car de gabarit hors normes pouvant même recevoir un petit véhicule à l'intérieur. Elle propose son expérience aux décideurs (municipalités, communautés de communes, ...) pour développer l'implantation

d'aires d'accueil et intervient auprès des ministères pour faciliter la pratique du camping-car. Elle promeut une pratique responsable par une large diffusion d'un code de comportement. Elle est membre du Comité de Liaison du Camping-Car (CLC), organisme regroupant constructeurs, concessionnaires, usagers, presse spécialisée etc. et adhère à la FICM (Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes).

■ LURCY-LÉVIS

La fédération des camping-cars réunie



ATTRACTIVITÉ. Lurcy-Lévis, référence du camping-carisme, a réuni les présidents des clubs de camping-cars de France.

Une cinquantaine de camping-caristes se sont réunis à Lurcy-Lévis, d'une part en raison de sa position centrale et sa bonne réputation pour le stationnement des camping-cars, et d'autre part, parce que le club Dethleffs à l'origine de ce choix, a des attaches en Bourbonnais, la responsable nationale résidant non loin de là. À son initiative, plusieurs circuits de découverte ont déjà été organisés dans l'Allier, et leur réussite a conforté cette décision.

Ce rassemblement, dans la salle socioculturelle, a permis de faire le point entre présidents des clubs et le comité exécutif de la fédération française (FFACCC). Le groupe a planifié ses futures sorties et rassemblements.

Située au plan d'eau des Sézeaux, l'aire de camping-car lurcyquoise est appréciée pour ses aménagements (aire de pique-nique, parcours de santé, jeux pour enfants, mini-golf, terrain de boules, table de ping-pong) et ses installations sanitaires. ■

LOCATION
ENTRE PARTICULIERS



CAMPING-CARS,
VANS ET FOURGONS



GAGNEZ JUSQU'À **7000€*** PAR AN !

Louez en toute sérénité
avec Hapee !

Caution garantie
Assistance Fonctionnement 24H/24
Service client ultra réactif

Plus d'informations sur www.hapee.fr ou au **0 969 325 110**
(Numéro non surtaxé, prix d'un appel chez votre opérateur)

*Revenu arrondi au millième inférieur des loyers de locations les plus importants perçus par les propriétaires entre le 01/10/2020 et le 30/09/2021.

GLORIA
l'original

BOSCH
BATTERIE
POWER

POMPE L'EAU DE N'IMPORTE
QUELLES SOURCES

18V

L'INDISPENSABLE!

MULTIJET 18V

VOTRE NETTOYEUR MOBILE DE **HAUTE PERFORMANCE**

NETTOYER • ARROSER • MOUSSER • PULVÉRISER • BROSSER

www.gloria-jardin.fr

SÉJOUR AUX SAINTES MARIES DE LA MER

Février - mars 2022

C'est pas la porte à côté pour des Messins, que de descendre aux Saintes Maries de la Mer, tout en bas. Mais bon, on connaissait les organisateurs et on ne se méfiait pas, car on ne savait pas tout...

Deux jours après nous voilà arrivés, avec le GPS aux commandes et le Mistral en attente.

Presque 3 jours qu'il a duré cet infernal et bienveillant souffleur, qui bossait même de nuit.

Lorsqu'il s'est enfin arrêté, le scrabble n'avait plus de secret pour notre couple fusionnel de 56 ans d'ancienneté.. Mot compte triple, etc .

Ensuite tout est rentré dans l'ordre dans cette Camargue, berceau du monde équestre et de la tauromachie.

Les activités les plus diverses étaient annoncées par Andrée Quirin, en présence de notre Président André Grunewald et le Directeur de ce camping/village, au cours de l'apéritif de bienvenue offert par le club.

Marches, vélo, promenades à cheval, Musées, ou visite d'un parc ornithologique. Découverte de la ville, de ses nombreux restaurants et commerces, sans oublier deux marchés hebdomadaires .

Soirée «Gitane», avec orchestre et danses, ou visite d'une manade avec promenade pédagogique en carriole et repas chez l'éleveur d'un troupeau de 180 taureaux.

Deux repas ensoleillés à l'Espagnol et en excellente ambiance, ont contribué à la bonne entente du groupe.

Il faut ajouter que notre installation dans ce camping/village /trois étoiles, peu cher, et situé presque en ville, à cinq minutes de la plage, était remarquable de confort.

Électricité gratuite et commodités de tous ordres, sur des emplacements de 100 m2.

Difficile de mieux faire, voyez-vous.

Mais ils n'étaient pas seuls nos deux organisateurs. Andrée et Marcel Quirin pour notre plus grand bonheur, avaient recruté Nicolle et Michel Lallemand, aussi actifs et bronzés qu'eux, et ce pour toute la période de disponibilité du camping.

Autrement dit, du 17 Février au 24 Mars, ce qui leur a permis d'accueillir 80 équipages, pour un total de 100 semaines de séjour.

C'est pas rien que tout ça, surtout lorsqu'on se souvient qu'ils sont bénévoles.

Pendant votre séjour, n'oubliez pas ARLES, qui a tant inspiré la peinture de Van Gogh. C'est une ville antique classée à l'UNESCO avec ses ruines romaines et ses arènes. Elle mérite d'être visitée. C'est à 40 km et y aller en bus coûte 1 euro !

Andrée nous a parlé d'une possibilité de séjour en Octobre prochain. Pour en savoir davantage demandez lui, elle est très sympathique et vous pouvez faire confiance à son équipe

Jean-François Hurth







Photos : A. Quirin
A. Grunewald

Qui a trafiqué le
vin du président ???



DU PAIN, DES GÂTEAUX ET DES GRATINS SUR VOTRE CUISINIÈRE

TOUT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE DANS UN FOUR FIXE, VOUS POUVEZ AUSSI LE FAIRE SUR LA CUISINIÈRE, AVEC UN OMNIA®

Couvercle avec trous de ventilation



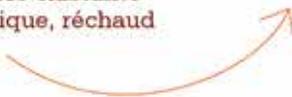
Moule Omnia



Partie basse en forme de coupe



Votre cuisinière existante (à gaz, électrique, réchaud à alcool)



PIZZA

GRATINS DÉLICIEUX

TARTES ET QUICHES

LÉGUMES

FRITES

PRÉPARER DES PLATS DE VIANDE OU DE POISSON

COMPLÉTEZ AVEC DES ACCESSOIRES PRATIQUES

MOULE EN SILICONE
Pour faciliter la vaisselle.



GRILLE
Réchauffez des baguettes, cuisez du poisson et des légumes à la vapeur.



FEUILLE D'ALUMINIUM
Préparez chez vous, congelez, emportez, réchauffez dans Omnia.



CERCLE POUR MUFFINS
Sur mesure, repliable.



NON-ADHÉSIF
Antiadhésif céramique. Rien n'attache.



ÉTUI EN EVA
Un rangement élégant et robuste.



DESSOUS-DE-PLAT
Élégant et pratique. En bambou.



MOULE MAXI
+ 50%. Pour famille nombreuse.



THERMOMÈTRE
Thermomètre pour la cuisson et le four.



LIVRE DE RECETTES
132 pages de recettes et d'inspiration.



MANIQUES
Jolies et pratiques. 24x24 cm.



« LE TOUR DES CAPITALES ET CROATIE »

NOTA : Ceci est un aperçu de notre voyage, vous pouvez retrouver le compte rendu en totalité sur le site internet de la FFACCC sous l'onglet « Clubs – sorties » à la page intitulée « CR des sorties ouvertes aux clubs ».

Waidhaus en ALLEMAGNE

En route pour l'aventure... **Le tour de capitales et Croatie** du 1^{er} au 25 mai 2022.

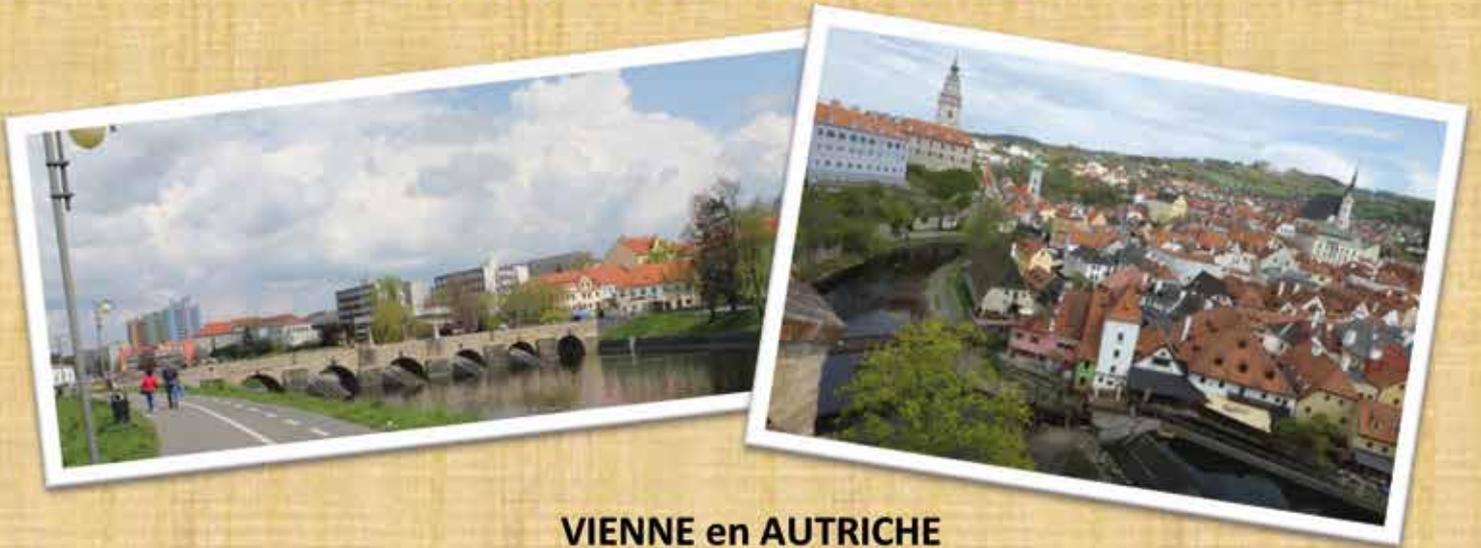
Nous avons rendez-vous le 1^{er} mai 2022 à Waidhaus. Nous sommes 37 participants provenant de 11 clubs. Le soir nous nous retrouvons à 17 heures pour le débrief au restaurant non loin du camping Tragerhof : discours d'accueil, ensuite distribution des badges, gobelets et casquettes. Puis apéritif et repas. L'ambiance est agréable !



PRAGUE en REPUBLIQUE TCHEQUE



Pont de PISEK et CESKY KRUMLOV



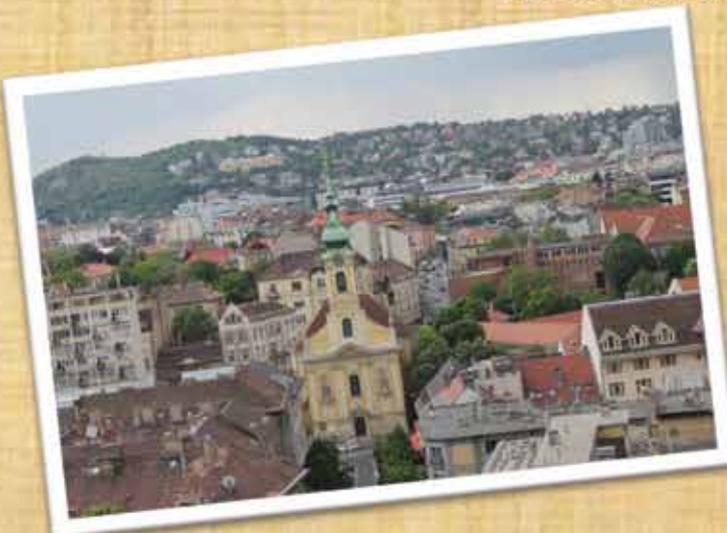
VIENNE en AUTRICHE

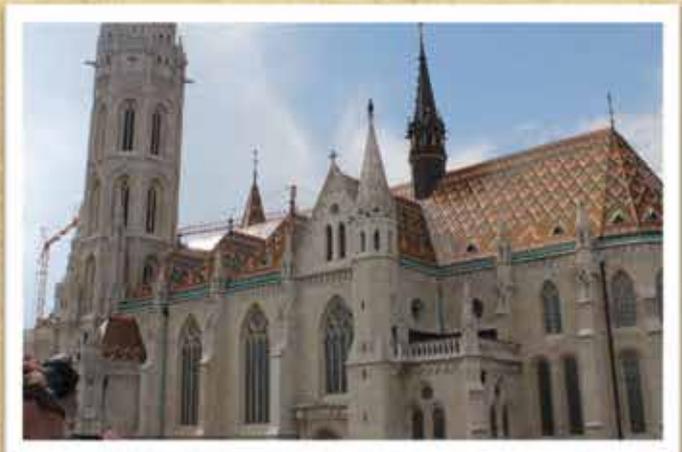


BRATISLAVA en SLOVAQUIE

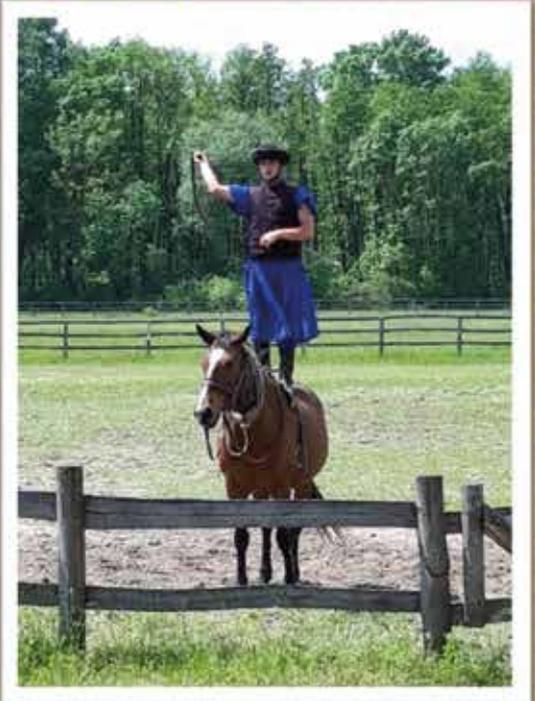


BUDAPEST en HONGRIE





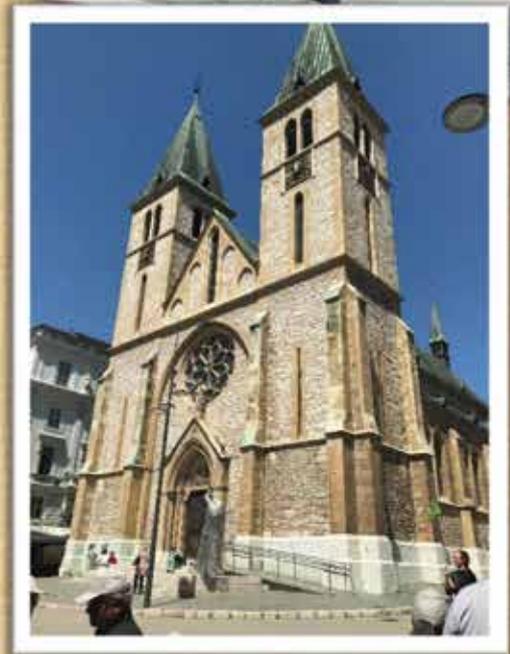
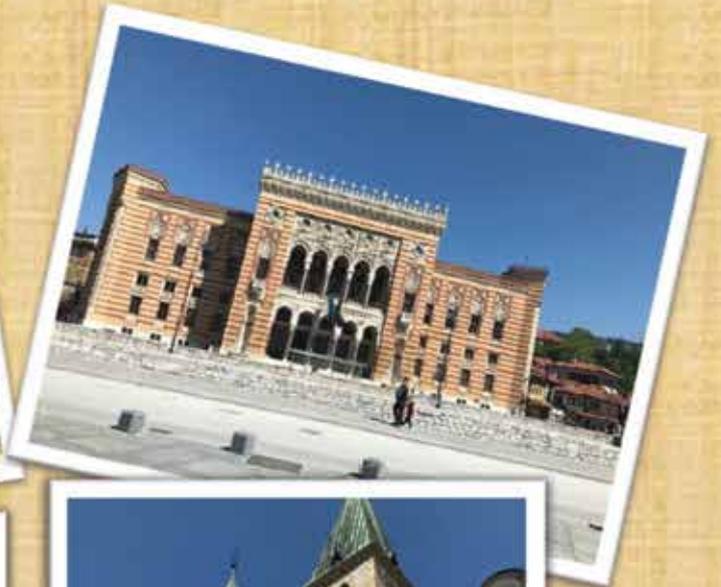
CENTRE BICZO CSARDA EN HONGRIE



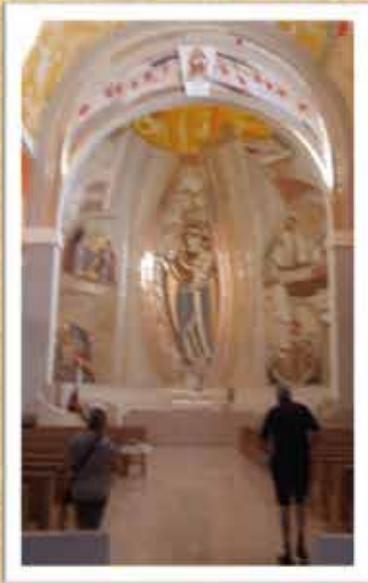
BELGRADE en SERBIE



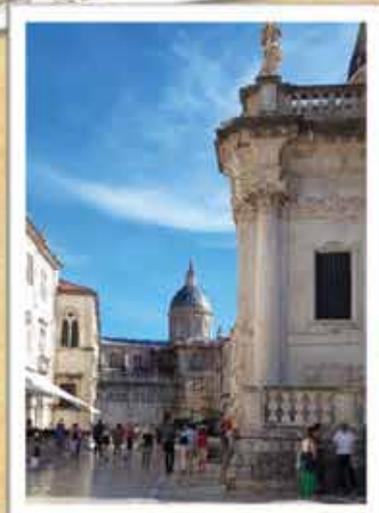
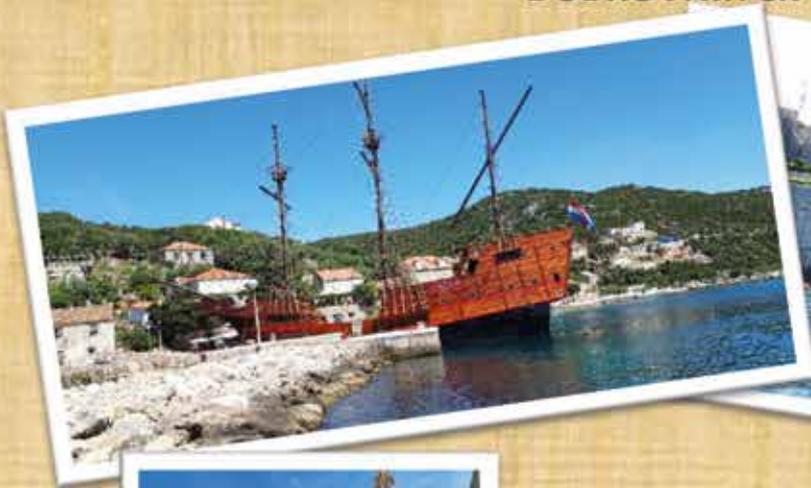
SARAJEVO en BOSNIE HERZEGOVINE



MOSTAR en BOSNIE HERZEGOVINE



DUBROVNIK en CROATIE



POREC en CROATIE

Dernière journée de notre circuit. Nous terminons le séjour par un repas dans une très bonne ambiance.

On peut voir, à leurs sourires, qu'ils sont ravis d'avoir participé à ce très beau voyage.



Un grand MERCI à nos organisateurs pour ce très beau voyage découverte ainsi que pour les soirées briefing agrémentées d'histoires drôles...

Parade vénitienne et l'Insolite en Pays de Savoie

du 11 au 15 mai 2022



La réunion d'accueil

Remise du symbole de Digne les Bains



Tous la main à la pâte

Mercredi 11 mai 2022

A partir de 14h00, sous un soleil radieux qui ne nous a pas quitté pendant tout notre séjour, nous avons été accueillis par Elisabeth, une charmante hôtesse assistée pour l'occasion par notre président.

Une fois les véhicules placés par Yann, une réunion d'informations a permis de prendre connaissance des détails de notre séjour. Elle a été suivie d'un copieux et délicieux apéritif au cours duquel Daniel RICHAUD, président du Camping-Car Club de Digne les Bains nous a offert le symbole de leur club. Une animation surprise nous a été faite par un joueur local d'harmonica.



Jardins secrets : la fille du créateur nous reçoit.



Jeudi 12 mai 2022

Après un réveil matinal pour rejoindre Annecy où deux guides nous attendaient sur le quai de la Tournette, nous avons visité la vieille ville : le palais de l'Île, l'église Saint Maurice et le château. Instructive découverte du vieil Annecy.

Pour nous remettre de nos efforts, nous avons rejoint la brasserie du théâtre pour un repas roboratif en option. Nous avons pu poursuivre allègrement notre périple qui nous a conduit aux jardins secrets de Vaulx qui s'étendent sur 7000 m². En déambulant dans un dédale de petits jardins et d'espaces intérieurs nous avons eu tout loisir de découvrir l'originalité de ce lieu enchanteur composé de fleurs, de plantes, de bois peints, ciselés, sculptés, ainsi que des poteries et des fontaines dédiées à chacun des petits enfants du créateur. Dépaysement garanti !

Au retour, pour renforcer les liens du groupe, un moment de convivialité a réuni tout ce petit monde.

Vendredi 13 mai 2022

Après de multiples embûches et rebondissements qui ont donnés des sueurs froides à notre président, nous avons enfin pu visiter les ateliers de la fonderie Paccard créée en 1796 avec des explications de la conception à la livraison des cloches. Cette société familiale connue dans le monde entier depuis sept générations, sur la demande d'un milliardaire américain, a conçu et réalisé la cloche de la paix pour le passage à l'an 2000. Celle-ci, d'un poids d'environ 40 tonnes avec ses accessoires, est la plus grosse cloche en volée au monde. Un film explicatif très chargé en émotions nous a été présenté pour étayer les propos de notre guide. Ce dernier nous a exprimé les regrets de la famille d'avoir été évincé du projet de la reconstruction de Notre-Dame de Paris au profit d'une fonderie hollandaise qui n'est pourtant pas réputée pour être le stradivarius de la cloche !

Notre visite s'est terminée par un concert « ars sonora » qui a captivé l'auditoire.

Midi sonnante, il a été temps de rejoindre l'auberge « Le Semnoz » haut lieu de la gastronomie annecienne. Pour nous mettre en appétit, le propriétaire nous avait concocté un assortiment de saucissons et fromages accompagnés de vins régionaux. Un sublime repas a suivi.

Pour faciliter la digestion, nous nous sommes rendus dans les gorges du Fier où nous avons découvert, à partir d'une passerelle, un canyon unique et préservé dans lequel se faufilent les eaux qui grondent sous nos pieds. Nous avons pu découvrir des visages sculptés par l'érosion, un chaos de blocs façonnés par la rivière depuis des millénaires.



Midi sonnant, il a été temps de rejoindre l'auberge « Le Semnoz » haut lieu de la gastronomie annecienne. Pour nous mettre en appétit, le propriétaire nous avait concocté un assortiment de saucissons et fromages accompagnés de vins régionaux. Un sublime repas a suivi. Pour faciliter la digestion, nous nous sommes rendus dans les gorges du Fier où nous avons découvert, à partir d'une passerelle, un canyon unique et préservé dans lequel se faufilent les eaux qui grondent sous nos pieds. Nous avons pu découvrir des visages sculptés par l'érosion, un chaos de blocs façonnés par la rivière depuis des millénaires.



Samedi 14 mai 2022

Le matin une croisière sur la bateau canal nous embarque par l'écluse de Savières, le Rhône canalisé et nous ramène par la même écluse pour rejoindre le canal de Savières et le nord du lac du Bourget.

L'après-midi a été consacrée à une déambulation libre des costumés dans les ruelles de Chanaz. Les photographes s'en sont donné à cœur joie !

Le repas de fin de séjour au restaurant de l'écluse a précédé la grande parade nocturne avec la féerie des costumes illuminés à la lueur des bougies. La soirée a été clôturée par un magnifique feu d'artifices.



Dimanche 15 mai 2022

La journée a été laissée libre pour que chacun puisse admirer à nouveau et à son rythme les costumes et profiter des diverses animations et aubades dans les ruelles de la commune.

A l'unanimité les participants à ce séjour dépaysant ont remercié l'organisateur et lui ont suggéré de remettre cette sortie au calendrier afin que d'autres adhérents puissent profiter de la variété des visites proposées.

Martine DUMAS

Crédits photos Gérard REYNAUD, Daniel MONTAILLARD & Christian MILLOT



et retrouvez tous les mois les infos de la FFACCC et la vie des clubs

Offre N°1 Découverte

OU

Offre N°2 Guide ACSI

1 an d'abonnement / 12 numéros en version papier & numérique dont Le hors-série «Le guide des accessoires»

- + Le hors-série «Tourisme»
- + L'atlas des aires de services 2023 (janvier 2023)

= 41 €

seulement au lieu de 131,98 € !
soit **69% de réduction !**



62 €

au lieu de 159,43 €

1 an - 12 numéros dont 2 hors-séries en version papier & numérique + le GUIDE ACSI 2022

soit **61% de réduction**

LE SERVICE EN PLUS

• Un dépanneur à votre service 24 h / 24 et 7 j / 7. • Envoi d'un dépanneur sur le lieu de la crevaison. • Prise en charge des frais de déplacement et d'intervention à concurrence de 153€ par sinistre. • Validité en France, Allemagne, Autriche, Andorre, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Italie, Grèce et Afrique du Nord.

Pour vous **12 €** seulement
Valeur 25 €

L'assistance SOS Crevaison

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :



www.lemondeducampingcar.fr



Le Guide ACSI 2022 : profitez d'un accès privilégié dans plus de 12 000 campings en France et en Europe.

- Avec la CARTE ACSI vous bénéficiez des tarifs maximum de 12, 14, 16, 18, 20 ou 22€ la nuitée en basse saison.
- Des emplacements privilégiés dans les campings les plus accueillants en France et en Europe.
- Un Guide recensant, localisant (point GPS) et décrivant tous les campings en France et en Europe.

OUI, je m'abonne au magazine des camping caristes actifs

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à EDITIONS LARIVIERE - Abonnements
45 avenue du Général Leclerc- 60643 Chantilly cedex. Tel : 03 44 62 43 79

OPTION 1 12 numéros dont 2 hors-séries en version papier & numérique + l'atlas des aires de services 2023 pour **41€** seulement au lieu de 131,98€

OPTION 2 12 numéros dont 2 hors-séries en version papier & numérique + La Campingcard ACSI 2022 pour vous **62€** au lieu de 159,43€

Je souscris en plus à l'assurance «SOS Crevaison» pour **12€ par an** que j'ajoute au prix de mon abonnement

LMCVAS22J

Mes coordonnées E-mail :@.....

Nom : Prénom :

Adresse : CP :

Ville : Tél :

RÈGLEMENT (à l'ordre des Editions Larivière) : Chèque bancaire CCP Paris 115 915 A 020

CB : N°

Expirant le 20 Cryptogramme

PAYEMENT PAR CB
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES :

Tarifs France métropolitaine 2022. DDM-TCM, Etranger, nous consulter au +33 3 44 62 43 79 ou par mail : abc.lariviere@editions.fr. L'abonnement prendra effet dans un délai maximum de quatre semaines à compter de la date de validation de votre commande par nos services. Offre valable jusqu'au 31/12/22. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ces données sont susceptibles d'être communiquées à des organismes tiers sauf si vous cochez la case ci-après



AIRE DE SERVICES À VOREPPE (38340)



Annick ROUX a représenté le CCC RA à l'occasion de la mise en service de l'aire de service de la commune de VOREPPE (38340).

Cette aire est située au 9, rue de Nardan à l'intersection avec l'avenue Honoré de Balzac.

G.P.S. :

N : 45° 17' 42.248" 45.295269
E : 5° 38' 16.108" 5.637808

Cette aire est proche au bas de la rue commerçante et dispose de 4 places de stationnement pour les véhicules de loisirs.

Voreppe, commune de 9814 habitants, est située à 15 km de Grenoble sur les flancs de la chaîne de la Chartreuse. Elle fait partie du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Elle possède un riche patrimoine (le château du Bourg, les vestiges du château delphinal, le château de Beauplan, l'abbaye Notre-Dame de Chalais, le prieuré et l'église Saint Didier, des sites archéologiques à la grotte de Fontabert et au trou aux loups ainsi que la grotte à Bibi.

Si vous passez à proximité de Grenoble, un petit détour vous fera découvrir une commune soucieuse des camping-caristes.

NEWSLETTER AVRIL 2022



FORUM VOYAGE

PREPAREZ VOTRE VOYAGE A
VOTRE MESURE...



FORUM DES VOYAGES 2022

Après plusieurs contacts infructueux dans le Doubs et en Haute-Saône, **le forum des voyages 2022 retrouve les terres du Cher à Saint Amand Montrond.**

Les 7 et 8 novembre vous pourrez assister au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale de la FFACCC. **Le forum des voyages aura lieu les 9 et 10 novembre** dans une nouvelle organisation. Ainsi le premier jour sera réservé à nos partenaires voyagistes. Ils seront rejoints le second jour par des adhérents qui viendront présenter leurs coups de cœur, leurs bons plans, vous donner des conseils, et indiquer les écueils à éviter.

56^{ÈME} DES VÉHICULES DE LOISIRS SALON PARIS-LE BOURGET



SALON DU BOURGET

La 56^{ème} édition du salon des véhicules de loisirs se déroulera du **24 septembre au 2 octobre 2022** au Parc des Expositions de Paris-Le-Bourget, place Charles Lindbergh. Comme chaque année, la FFACCC peut vous faire parvenir des cartes d'invitations afin de vous faire bénéficier d'un tarif préférentiel. Vous devez en faire la demande auprès de vos présidents de clubs avant le 30 juin 2022



LE GUIDE DES PARTENAIRES

Le guide papier a été envoyé à tous les adhérents à la date du 22 mars.

Si vous avez adhéré, ou réadhéré après cette date, et que vous souhaitez avoir ce guide papier, il vous faut le demander à votre président (e).

Sinon, vous pouvez consulter sur le site de la FFACCC la liste des partenaires mise à jour en permanence.

De plus sur un certain nombre de fiches vous trouverez l'indication GPS. En cliquant sur cette indication, vous aurez l'itinéraire pour rejoindre ce partenaire ! Il n'y a plus qu'à se laisser guider ! Pratique lorsque vous êtes en voyage !

[Le Guide des Partenaires en format PDF sur le site de la FFACCC](#)



CONSULTATION A L'INITIATIVE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

La Commission Européenne a lancé une consultation auprès de tous les citoyens ! La FICM nous demande de participer à cette consultation. Elle est la seule fédération habilitée (par son inscription au Registre de Transparence des Institutions Européennes et son accréditation au Parlement Européen) à s'exprimer au nom des camping-caristes européens, en particulier sur la question des permis de conduire.

Nous vous invitons donc à y participer et pour vous faciliter le "travail" vous trouverez des fichiers d'aide sur notre site internet.

Les bénévoles de la FICM qui se sont énormément investis sur ce dossier comptent sur vous !

Passage du permis B à 4,250T ou 4,500 T

Cette consultation vise à recueillir toutes précisions utiles en vue de la Révision de la Directive 2006/126 relative aux Permis de Conduire.

Rappel historique :

La Commission avait déjà organisé une consultation d'orientation en mai 2021, destinée à recueillir les thèmes à traiter dans le cadre de cette révision. Plus de 2200 contributions avaient été recueillies, venant en majorité de citoyens européens, en particulier les utilisateurs de Motorhomes (ou camping-car en bon français). Hélas seulement 1% de réponses venaient de France !

Tous demandaient le relèvement du poids maximum en permis B à 4.25T ou 4.5T et expliquaient pourquoi !

Un premier texte a été publié par la Commission : la FICM est intervenue de nouveau et a obtenu qu'une nouvelle consultation soit ouverte !

C'est à cette consultation que nous vous invitons à participer ! Si nous voulons une révision du permis de conduire et obtenir :

1. Le passage du PTAC en permis B de 3.5T à 4.5T.
2. De ramener le C1 en permis B pour tous les véhicules M1 !

La participation de chacun est indispensable ! **Vous avez jusqu'au 20 mai 2022** pour contribuer à ce progrès tant attendu par nous les camping caristes !

Mais aussi par beaucoup d'autres : artisans, services de secours, etc... qui sont également sollicités pour répondre à ce questionnaire

Un très grand merci à la FICM : à son Président Claude Guet ainsi qu'à Marcel Vanden Clooster chargé des relations de la FICM auprès des institutions européennes.

Marcel réunit les informations, constitue les dossiers, les suit en permanence !

Un travail énorme !

Vous trouverez ci-dessous et sur le site de la FFACCC les fichiers à télécharger :

- Le mode d'emploi de la [consultation](#)
- La contribution de la FICM : "[La FICM et les 2 grandes injustices](#)"

Lors de vos rencontres avec des Camping-Caristes

Proposez-leur un Club



Proposez-leur un Club

Découvrez les clubs...

Proposez leur une Adhésion



Proposez-leur une Adhésion directe à l'UCCF

L'Adhésion directe...

L'équipe de communication

FFACCC

3 Rue Danton,

92240 MALAKOFF

Tél : 0800.800.158 (Appel gratuit)

E-mail : contact@ffacc.info

Site : www.ffacc.info





Les nouveaux Partenaires de la FFACC depuis le 11 janvier 2022

Retrouvez tous nos partenaires avec leurs avantages accordés aux membres de la FFACC sur notre site : <https://www.ffacc.info/partenaires>

Téléchargez l'application sur Android pour accès direct aux partenaires : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ffacc.app>

Commerçants			
Cher (18)	Les Confitures et les Miels de FATTIE	Apicultrice depuis 2014 – Productions : de miel divers de notre région, de pain d'épices, de pollen et bonbons au miel Confiturière depuis 2014 – Productions et créations de confitures, pâtes de fruits, sirop et compotes	127 Rue de L'écluse – Le Breuil 18200 Saint Amand Montrond 07 50 27 24 87
Eure (27)	Ferme du LOUVIER	Élevage du porc, de poulets en plein-air	Le Louvier 27730 BĂLINES 02 32 37 61 39 / 06 13 01 10 66
Eure-et-Loir (28)	Aux Agapes de BACCHUS	Situé dans un Village Etape - Alcools - Cave à vin - Epicerie fine - Vrac - Thé - Surgelés bio - Produits Italiens (Frais, charcuterie, fromages, pâtes.)	42 Rue nationale, 28220 Cloyes-les-Trois-Rivières 02 37 47 95 10 - 06 63 42 66 83
Jura (39)	Grandmaison Les Sarmentelles Arbois cotes du Jura	Dégustation, Vente, Expédition.	33 Rue des Orcières, 39110 Aiglepieppe 06 80 32 30 46
Maine-et-Loire (49)	L'Atelier de la Girouetterie	L'atelier de la Girouetterie ouvre ses portes aux visiteurs depuis 1992, là, on crée, restaure et reproduit de manière artisanale des girouettes et des enseignes en cuivre, en zinc et en laiton.	Rue des Mûriers, 49260 Le Coudray-Macouard 02 41 03 19 46
Restaurations			
Alpes-de-Haute-Provence (04)	Le JIM'S Brasserie-Snack	Cuisine maison à consommer sur place ou à emporter	Impasse des cyprès - ZA La Mardaric 04310 PEYRUIS 06 66 02 00 09 - 04 92 31 68 28
Alpes-de-Haute-Provence (04)	Le GASSEND'S Bar-Restaurant	Bar-Restaurant, cuisine locale, produits de saison, soirées à thèmes	52 Bd Gassendi, 04000 Digne-les-Bains 07 72 01 19 29
Eure-et-Loir (28)	Crêperie - Salon de thé "Le Petit Pâtre"	Situé dans un Village Etape	4 Rue Jean Chauveau, 28220 Cloyes sur le Loir 02 37 97 14 05 - 07 57 58 76 97
Vendée (85)	Restaurant JB	Bar, Tabac, Restaurant, Traiteur, Brasserie, Pizzeria	2 Place du Pavé, 85120 Saint-Pierre-du-Chemin 02 51 51 75 75 - 06 89 41 55 65

Campings et Stationnements			
Aude (11)	Flower Camping Olivigne	Le Flower Camping Olivigne se situe dans un magnifique cadre naturel, dans le beau village de Bize-Minervois, en Pays Cathare	3 chemin de Montouliers 11120 Bize-Minervois 04 68 46 14 40
Cher (18)	Camping de Bourges *** – Aquadis Loisirs	Niché dans un écrin de verdure, vous êtes idéalement situé pour visiter le cœur historique de Bourges	25 boulevard de l'Industrie 18000 Bourges 02 48 20 16 85
Cher (18)	Camping de l'île *** – Aquadis Loisirs	À deux heures de Paris, sur la rive Gauche de la Loire, entre Bourgogne et Berry, le Camping de l'île borde la ville fleurie de Cosne-sur-Loire.	île de Cosne 18300 Bannay 03 86 24 48 43
Corrèze (19)	Camping de Collonges-la-Rouge *** – Aquadis Loisirs	Le camping de Collonges-la-Rouge est situé au cœur d'un des « Plus Beaux Villages de France », à proximité de la Vallée de la Dordogne et du Périgord	RD 38 – Le Moulin 19500 Collonges-la-Rouge 05 55 25 41 59
Corrèze (19)	Camping du Lac *** – Aquadis Loisirs	Ressourcez-vous au cœur d'une nature sauvage et préservée...pour passer un séjour inoubliable !	28 route du Viaduc 19320 Marcillac-la-Croisille 05 55 27 81 38
Côte-d'Or (21)	Camping de Santenay *** – Aquadis Loisirs	Le Camping est situé au cœur des vignes de Santenay, à mi-chemin entre Beaune et Chalonn sur la Route des Grands Crus de Bourgogne	Avenue des sources 21590 Santenay 03 80 20 66 55
Côte-d'Or (21)	Camping de Saulieu *** – Aquadis Loisirs	Situé au cœur du Morvan, à seulement 2h de Paris et de Lyon, le camping de Saulieu vous accueille pour un séjour inoubliable	Le Perron, 21210 Saulieu 03 80 64 16 19
Eure-et-Loir (28)	Camping **** du Val Fleuri avec base de loisirs aquatiques	Situé dans un Village Etape	Rte de Montigny, 28220 Cloyes-le-Loir 02 37 98 50 53 - 07 57 58 76 97
Indre-et-Loire (37)	Camping de Montlouis-sur-Loire *** – Aquadis Loisirs	Des châteaux de la Loire à la Route des Vins, en passant par la Loire à vélo, la Touraine est une destination touristique riche en patrimoine	Route Départementale n°751 37270 Montlouis-sur-Loire 02 47 50 81 90
Haute-Loire (43)	Camping du Puy-en-velay *** – Aquadis Loisirs	Notre Camping se trouve au cœur du Puy-en-Velay, ville classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO	Avenue de Bonneville 43000 Le Puy-en-Velay 04 71 09 55 09
Haute-Loire (43)	Camping la Bageasse *** – Aquadis Loisirs	Venez respirer l'air pur à proximité des Gorges de l'Allier. Notre camping est situé en bord de rivière et dispose de 73 emplacements sur un terrain de 2,5 ha.	La Chaud 43100 Vieille-Briaude 04 71 50 07 70



Les nouveaux Partenaires de la FFACC depuis le 11 janvier 2022

Retrouvez tous nos partenaires avec leurs avantages accordés aux membres de la FFACC sur notre site : <https://www.ffacc.info/partenaires>

Téléchargez l'application sur Android pour accès direct aux partenaires : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ffacc.app>

Marne (51)	Camping de Châlons-en-Champagne **** – Aquadis Loisirs	Calm et repos vous attendent au camping de Châlons-en-Champagne, dans une bulle de nature et de quiétude, à quelques minutes du cœur historique de la ville	Rue de plaisance 51000 Châlons-en-Champagne 03 26 58 38 00
Nièvre (58)	Camping de Decize *** – Aquadis Loisirs	Le camping de Decize est situé au bord de la Loire, à deux pas du centre-ville de Decize, entre le stade nautique, la base de loisirs et la piscine municipale	Allée Marcel Merle 58300 Decize 03 86 25 14 05
Nièvre (58)	Camping de Nevers *** – Aquadis Loisirs	Sa localisation à proximité du centre-ville est idéale pour découvrir le cœur historique de Nevers	Rue de la Jonction 58000 Nevers 03 86 36 40 75
Puy-de-Dôme (63)	Camping de Tauves *** – Aquadis Loisirs	Niché entre les reliefs du Puy-de-Dôme et le Puy de Sancy, ressourcez-vous à l'orée du parc des volcans, entouré par les lacs et forêts.	Les Aurandeix, 63690 Tauves 04 73 21 14 06
Saône-et-Loire (71)	Camping d'Autun *** – Aquadis Loisirs	Situé en bord de rivière, il dispose de 86 emplacements spacieux et délimités sur un terrain de 2 ha.	Les Chaumottes Rue du Traité d'Anvers 71400 Autun 03 85 52 10 82
Saône-et-Loire (71)	Camping de Bourbon-Lancy *** – Aquadis Loisirs	Situé en bordure de plan d'eau et à seulement 2 km des Thermes et du Spa de Bourbon-Lancy.	11 rue des Eurimants 71140 Bourbon-Lancy 03 85 89 20 98
Saône-et-Loire (71)	Camping de Matour *** – Aquadis Loisirs	Ce camping en bord d'étang dispose de 83 emplacements spacieux et ombragés, au cœur d'un environnement arboré de 3 ha	2 Rue de la Piscine 71520 Matour 03 85 40 85 93
Seine-et-Marne (77)	Camping les Prés ** – Aquadis Loisirs	Notre camping est situé en bordure de la rivière et à 200 mètres du village médiéval de Grez-sur-Loing, lové dans une prairie à l'orée d'un bois et en bordure d'étang	1 Chemin des Prés 77880 Grez-sur-Loing 01 64 45 72 75
Vaucluse (84)	Camping du Pont d'Avignon **** – Aquadis Loisirs	En arrivant par les bords du Rhône, Avignon, ville médiévale classée au patrimoine mondial de l'Unesco, vous ouvrez ses remparts pour un voyage dans le temps	10 chemin de la Barthelasse 84000 Avignon 04 90 80 63 50
Haute-Vienne (87)	Camping du Lac de Saint-Pardoux **** – Aquadis Loisirs	Notre camping 4 étoiles est situé au bord du Lac de Saint-Pardoux et dispose de 137 emplacements sur un terrain semi-boisé de 5 ha	Rue Granges Layaux 87250 Saint-Pardoux-le-Lac 05 55 76 57 22

Partenaires internationaux

Roumanie	Gîte : CasaRudi & Ella	Un petit camping et une pension touristique. Dans un endroit traditionnel Roumain, calme, sécurisant. Prévu sur un sol plat et stabilisé. D'un accès facile et fleché, près de la sortie de l'autoroute : 20 km de Sibiu.	Luncii 14 557225 Saliste département Sibiu ROUMANIE + 40721-582780
----------	------------------------	---	---

ENDIVES FONDANTES A L'ORANGE ET AUX CREVETTES



INGREDIENTS

Pour 4 personnes

- 6 belles endives
- 2 oranges
- 20 g de beurre
- 12 grosses crevettes roses cuites décortiquées

Préparation

Couper les oranges en deux, les presser
Retirer les premières feuilles et la base des endives.
Les couper ensuite dans la longueur en fines lamelles.

Faire sauter, à feu vif, les endives 5 mn en remuant avec une cuillère en bois.
Une fois bien dorées ajouter le jus d'orange et le sel
Laisser mijoter 15 min en remuant avec une cuillère en bois.
Ajouter les crevettes quelques minutes en fin de cuisson.
Ajouter 1 pincée de sel
Servir.

Bonne dégustation !!

Aline DEVERINE (UCCF)

Pot au feu de la mer

Ingrédients

Pour 4 personnes :

800 g de poissons à chair ferme (lotte, saumon, haddock, dos de colin...)

300 g de crevettes cuites décortiquées (option)

400 à 600 g de pommes de terre.

Légumes selon la saison et vos goûts

Par exemple :

4 carottes

1 poivron

Quelques morceaux de céleri ou/et de navet

1 ou 2 poireaux

1 gros oignon

1 bouquet garni (option)

30 cl de vin blanc sec

1,5 l de court bouillon de poisson

quelques brins de persil plat

30 g de beurre

3 c à s de crème fraîche



Préparation

Eplucher et laver tous les légumes.

Les tailler en tronçons.

Peler et émincer finement l'oignon, le faire revenir jusqu'à ce qu'il soit translucide.

Verser le vin blanc et porter à ébullition.

Verser le court bouillon de poisson.

Porter à ébullition.

Mettre les légumes et le bouquet garni.

Goûter.

Assaisonner selon votre goût, le court bouillon est déjà assaisonné

Laisser cuire pendant 20 à 25 minutes à petits bouillons (sans couvrir).

Couper les poissons en morceaux de manière à avoir un morceau de chaque par personne.

Plonger les morceaux de poisson dans le pot-au-feu.

Faire cuire 10 minutes en gardant toujours un léger frémissement.

Ajouter la crème fraîche, mélanger délicatement.

Déposer les crevettes, laisser chauffer 2 minutes.

Parsemer de persil plat ciselé.

Servir, c'est délicieux !!

Aline DEVERINE (UCCF)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans le brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15199978.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :
Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou le raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- 1° Les caractéristiques principales des services de voyage
- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore connue, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels sont fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiqué avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Des que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 6°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

Le ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession
En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars. Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modifié, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fournitures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans la sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexes, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019

Sorties des Clubs 2022

Les voyages ou sorties des clubs sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et séjours FFACCC. Pour pouvoir participer, il faut être membre du club organisateur.



A3C (Ariège Camping-Car Club)

Du 8 au 18 novembre
Le 3 décembre

Abrivado aux Saintes Maries de la Mer
Assemblée Générale à Saint Jean du Falga



Association Camping-Car Atlantique-Pyrénées

Octobre
17 novembre
Le 31 décembre

Assemblée Générale
Sortie Beaujolais nouveau à Beaujeu
Réveillon du nouvel an (lieu à confirmer)



Association Camping Club Morbihan

Le 19 novembre

Assemblée Générale à Guenin



Association Camping-Car du Nord Deux-Sèvres

Du 7 au 9 octobre
Du 14 au 17 octobre
Du 14 au 17 novembre

Assemblée Générale à Thouars
Fête de la châtaigne à Morjou
Découverte de Mervent



ACcRéPa

Du 15 au 18 octobre
31 décembre

Assemblée Générale à Tourouvre (61)
Réveillon Saint Sylvestre

Prévisions 2023 :

Du 8 au 18 septembre

Sortie dans le Jura



Association Ouest Camping-Car

Du 30 déc. au 1^{er} janv. 2023 Réveillon Saint Sylvestre à Cornillé (35)



Autostar Club

Le 29 septembre
Date à définir

Sortie Paris à Saint Germain des Prés
Sortie porte ouverte aux nouveaux adhérents



Camping-Car Association

Du 10 au 14 octobre

Petite sortie + Assemblée Générale Val d'Oise



Camping-Car Club Alpes Mont Blanc

Du 7 au 9 octobre
Novembre

Assemblée Générale : les 10 ans du 3CAMB
Stage de danse à la Ravoire (73)



Camping-Car Club de Digne les Bains 04

Du 7 au 10 octobre
Du 29 au 31 octobre

La Fête de la Châtaigne à Collobrières (83)
La Fête des Châtaignes à Revest du Bion (04)



Camping-Car Club Est

Du 11 au 13 novembre

Assemblée Générale à Port sur Saône



Camping-Car Club Ile de France

Les 15 et 16 octobre

Du 29 déc. au 25 janv. 2023

Assemblée Générale en Vendée avec prolongation
Voyage réveillon au Maroc



Camping-Car Club Normand

Les 19 et 20 novembre

Assemblée Générale à Mareil sur Loir



Camping-Car Club Nord Picardie

Du 26 sept. au 3 octobre Vélo le long de la Somme



Camping-Car Club Pays de Fayence

Du 28 déc. au 19 janv. 2023 Découverte du Maroc



Camping-Car Club Rhône-Alpes

Du 4 au 18 septembre La Camargue
Du 23 au 25 septembre Les Settons
Du 1^{er} au 8 octobre Sortie Paris
Du 14 au 16 octobre Assemblée Générale à Crest (26)
Du 17 au 22 octobre Circuits dans la Drôme
Du 18 au 20 novembre Sortie Beaujolais
Du 9 au 11 décembre Fête des lumières à Lyon
Du 30 déc. au 2 janv. 2023 Le réveillon 2022

Prévisions 2023 :

Du 13 au 15 janvier La Fête de la truffe à Richerenche
Du 27 au 29 janvier Les rois à Nivigne sur Suran
Du 3 au 5 février La Chandeleur
Du 17 au 23 avril D'Aix en Provence à Toulon
Du 24 au 30 avril Aubagne et la Saint Patrick
Du 5 au 8 mai Sortie pêche à Vasselín
Du 11 au 18 juin Balade en Quercy
Du 6 au 10 juillet Fête de la cerise à Bessenay



Camping-Car Club Sud

Du 3 au 10 octobre Après la Fête du club
Du 31 déc. au 1^{er} janv. 2023 Réveillon 2022



Camping-Car Club Sud-Ouest

Octobre Assemblée Général (à confirmer)
Du 25 au 27 novembre Burie
Le 31 décembre Réveillon (à confirmer)



Club DETHLEFFS France

Du 3 au 13 octobre

Sortie Assemblée Générale : « Entre Loire et Océan »

Prévisions 2023 :

Du 22 mai au 1^{er} juin

Le Haut-Doubs et le Pays de Vaud (Suisse)

Du 23 juin au 1^{er} juillet

« En allant au Puy du Fou »

Semaine du 14 juillet

Autour de la Fête du Pain à Mensignac (dates à préciser)

Du 4 au 13 septembre

Le Périgord noir : son patrimoine, sa gastronomie.

Fin sept. début octobre

Sortie Assemblée Générale :

sur le chemin de d'Artagnan (dates à préciser)



L'Escapade Camping-Car Club

Du 8 au 15 octobre

Echappée dans les Alpes de Haute Provence



Union des Camping Caristes de France

Du 13 au 17 octobre

Assemblée Générale à Chauvigny,
puis Futuroscope à Poitiers

SORTIES 2022 OUVERTES A TOUS LES CLUBS

Toutes ces sorties sont proposées à tous les clubs de la FFACCC et ensuite chaque club propose ces sorties à leurs adhérents conformément aux réglementions liées à l'immatriculation voyages et séjours de la FFACCC et pour pouvoir participer, il faut être membre de la FFACCC.

Du 24 sept au 2 octobre	Salon des Véhicules de Loisirs au Bourget.....	FFACCC
Du 7 au 9 octobre	Embouteillage de la RN7 à Lapalisse (03).....	UCCF
Du 1^{er} au 8 octobre	Sortie Paris.....	CCC RA
Du 16 au 30 octobre	Séjour aux Saintes Maries de la Mer (13)	CCC EST
Les 7 et 8 novembre	C.A. et A.G. de la FFACCC à St Amand Montrond.....	CC18C
Les 9 et 10 novembre	Forum des Voyages à St Amand Montrond.....	CC18C
Du 7 au 11 décembre	Fête des Lumières à Lyon (69).....	CCC RA
31 déc et 1^{er} janvier 2023	Réveillon à Cornillé (35)	AOCC
31 déc et 1^{er} janvier 2023	Réveillon au Melrose Palace	ACCREPA

SORTIES 2023 OUVERTES A TOUS LES CLUBS

Du 2 au 30 mars	Séjour aux Saintes Maries de la Mer (13)	CCC EST
Du 7 au 11 juin	EURO CC en Italie à Assisi	FICM
Du 12 au 18 juin	Prolongations EURO CC	FICM
Du 14 au 28 juin	ARMADA à Rouen.....	CCC NP

NB : Toutes ces indications concernant ces sorties ont été, soit transmises par les clubs, soit relevées sur les revues . Elles peuvent subir des modifications. Il est donc suggéré de se renseigner auprès des responsables des clubs concernés pour plus amples renseignements.

Vous trouverez les programmes et les bulletins d'inscriptions sur le site internet de la FFACCC : www.ffaccc.info ou sur le site du club organisateur.

Créateurs de rencontres depuis 30 ans !



+ 2100 fermiers, vigneron et artisans
vous invitent en camping-car

Tarif amical
27 € au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes + Version Web + l'Appli

france-passion.com 



+ 240
nouvelles
étapes

Livraison : 5 jours
à réception de votre commande.

LIBRE
D'ÊTRE
VOUS
EN
BAVARIA



SUIVEZ TOUTES VOS INSPIRATIONS

Un camping-car Bavaria, c'est un compagnon de route, confortable, pratique, robuste, pour vous accompagner dans toutes vos envies d'évasion.

Sa marque de fabrique c'est un mobilier contemporain au service de votre confort. **Son atout majeur**, la qualité de son isolation qui vous offrira des opportunités de voyages inoubliables. **Sa particularité**, une très large gamme de véhicules et de nombreuses options pour personnaliser votre camping-car selon vos goûts et votre manière de voyager.

A découvrir dès aujourd'hui en concession ou sur le site internet !



BAVARIA